

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

L'allocation universelle : Une proposition postmoderniste ?

Auteur : Nicolas Robin
Promoteur : Thierry Dock
Lecteurs : Pierre Reman, François Perl

Année académique 2019-2020
Master en Politique économique et sociale

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude à Monsieur Thierry Dock, évidemment pour son expertise, mais surtout pour son soutien moral et ses encouragements salutaires. Je remercie également Messieurs Pierre Reman et François Perl d'avoir accepté de rejoindre l'aventure dans ces circonstances si particulières.

De manière plus générale, je souhaite remercier tout le personnel de la FOPES et particulièrement Madame Céline Polain de m'avoir accompagné dans ma volonté de raccrocher le wagon du processus mémoire après l'avoir trop longtemps laissé de côté.

J'ai une pensée pour mes compagnons des groupes de Bruxelles et de Louvain-la-Neuve, pour la richesse des échanges que nous avons eus, mais aussi pour l'entraide et la camaraderie qui s'en sont dégagés.

Je me dois bien entendu de remercier Françoise pour ses précieux conseils.

Enfin, je ne peux qu'exprimer ma gratitude et mon affection à Sophie qui m'a soutenu et accompagné toutes ces années. J'ai également une pensée émue pour Ninon et Zoé qui m'émerveillent chaque jour et me donnent la force de me dépasser.

À eux, et à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de cette aventure, Merci !

Table des matières

Introduction	1
Partie I : De l'allocation universelle	3
Chapitre 1 : Définition et historique	4
I. L'allocation universelle : définition	4
II. Historique de l'allocation universelle	6
Chapitre 2 : Etat du débat	14
I. État du débat philosophique	14
II. Les défis qui permettent l'émergence	30
III. Le débat économique	36
IV. Les partis politiques	40
V. Conclusion	44
Partie II : Cadre théorique	45
Chapitre 1 : Valeurs du travail	46
I. Histoire de la valeur du travail	46
II. De l'utopie au désenchantement	47
III. Valeur travail et allocation universelle	49
Chapitre 2 : Théorie des clivages	50
Chapitre 3 : Hypothèses et méthodologie	55
Partie III : Résultats	58
I. Les organisations syndicales	58
II. Les organisations patronales	61
III. Les organisations de défense du développement durable	63
IV. Les organisations féministes	64
V. Autres organisations	66
VI. Synthèse	69
Conclusion	71
Bibliographie	76

Introduction

« *Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus* ».

(Deuxième épître aux Thessaloniens, chapitre 3, verset 10)

Par ces mots, la Bible, sous la plume de Saint Paul, jette les bases du principe de réciprocité par le travail sur lequel est fondé notre régime de protection sociale. Le 16 novembre 2000, le tribunal du travail de Bruxelles devait examiner une affaire remettant en cause ce principe (Dumont 2010). Un demandeur d'aide sociale contestait le refus que lui avait opposé son CPAS au motif qu'il n'était pas disposé à travailler. Le plaignant argua que l'exercice d'une activité professionnelle le priverait de sa liberté de conscience et qu'un revenu inconditionnel devait donc lui être accordé. Le tribunal du travail donna raison au CPAS, et commenta sa décision par un autre précepte biblique, « *Tu travailleras à la sueur de ton front* », toujours d'actualité selon les juges.

Cette histoire pourrait être anecdotique si elle n'était pas exemplative d'un débat de fond autour de la remise en question du lien entre protection sociale et réciprocité par le travail. Depuis quelques années se multiplient les appels au basculement d'un régime de protection sociale fondé sur une logique assurantielle (sur base du travail) et familialiste, vers un système d'allocation universelle fondé sur des droits individualisés déconnectés de toute conditionnalité. Ces appels émanent de philosophes, de sociologues, de politiciens d'horizons très divers. Dans le cadre de cette recherche, nous allons nous poser la question de savoir ce qui fonde ce soutien à un tel dispositif.

Les débats actuels sur le principe de l'allocation universelle se tiennent principalement sur des thèmes tels que les conséquences de son instauration, les différents objectifs qu'elle pourrait recouvrir ou les modes de financement envisageables. Bien que très importants pour lire le soutien à l'allocation universelle, ces questionnements sont à notre sens subséquents à une première interrogation : le principe de l'allocation universelle est-il juste ? Nous nous proposons donc de chercher une grille de lecture qui permettrait de décoder ce positionnement.

Pour ce faire, nous allons dans un premier temps préciser notre objet de recherche. Nous présenterons tout d'abord une définition de l'allocation universelle, et évoquerons ensuite le développement historique du concept.

Nous analyserons alors les différentes justifications mises en avant par les promoteurs de l'allocation universelle. Cela nous permettra de démontrer qu'il ne s'agit ni d'une classique opposition gauche/droite, ni de l'apanage d'un courant philosophique particulier. Sur cette base, nous émettrons l'hypothèse que c'est la conception du travail véhiculée par les citoyens et les organisations qui détermine leur position sur le principe de l'allocation universelle.

Afin de tester cette hypothèse, nous mettrons en place un dispositif de recherche basé sur le clivage Traditionalisme-Postmodernisme imaginé par Inglehart. Nous formulerons la sous-hypothèse que les organisations de la société civile identifiées comme postmodernistes sont plus enclines à soutenir le principe de l'allocation universelle, là où les organisations traditionalistes auront plutôt tendance à s'y opposer.

Nous examinerons les positions de treize organisations de la société civile afin de déterminer leur positionnement face au principe de l'allocation universelle. Dans le même temps, en nous basant sur les valeurs qu'elles associent au travail et de la capacité qu'elles reconnaissent à d'autres activités de remplir ces mêmes valeurs, nous évaluerons leur positionnement sur le clivage Traditionalisme/Postmodernisme.

Nous pourrions alors comparer ces deux dimensions et tenterons de cette manière de vérifier si le soutien au principe de l'allocation universelle est corrélé à une remise en cause des valeurs du travail et à la centralité de ce dernier.

Nous terminerons par un retour sur les points importants à retenir de notre recherche, mais aussi sur ses limites. Nous nous risquerons enfin à proposer des pistes d'analyse complémentaires et d'action susceptibles de faire avancer le débat sur l'opportunité d'instaurer une allocation universelle.

Partie I : De l'allocation universelle

Dans cette première partie, nous allons préciser notre objet de recherche, à savoir l'allocation universelle. S'agissant d'une idée aux multiples facettes, nous commencerons par ébaucher une définition d'ordre général en nous basant sur les caractéristiques communes à toutes ses formes. Nous verrons comment est née et sur quels fondements philosophiques s'est construite cette proposition. Nous examinerons en quoi le contexte des trente dernières années a favorisé une réémergence plus importante de ce projet.

Nous verrons ensuite quels sont les arguments avancés pour en faire une idée juste. Nous en présenterons les différentes variantes tout en faisant le choix de ne pas trop nous attarder sur les questions qui se posent à propos du montant que devrait couvrir une telle allocation, ni sur son mode de financement. Bien que ces questions soient intéressantes, et même centrales pour fonder un soutien effectif, nous estimons que la réflexion en présence doit tout d'abord se faire sur le sens d'une telle mesure, avant de débattre éventuellement des modalités.

Nous étudierons enfin le positionnement des différentes familles politiques sur l'éventuelle mise en place de l'allocation universelle.

Sur cette base, nous tenterons de vérifier notre intuition selon laquelle l'allocation universelle ne peut se lire comme étant la simple conséquence d'un courant philosophique ou d'une orientation politique identifiable sur l'échelle gauche-droite.

Chapitre 1 : Définition et historique

I. L'allocation universelle : définition

Avant toute chose, il est important de préciser l'appellation. Dans la littérature francophone, la dénomination *allocation universelle* cohabite avec d'autres tout aussi répandues comme *revenu universel*, *revenu de base*, *revenu de citoyenneté*. Ces appellations recouvrent toutes un même ensemble d'idées. Nous avons dans le cadre de ce mémoire pris pour convention d'utiliser l'unique appellation « allocation universelle » afin de faciliter la compréhension.

Derrière ce terme se cachent deux projets aux traits communs mais aux objectifs bien différents. D'un côté, un projet porté par un néolibéralisme économique paroxystique, pensé notamment par Milton Friedman, dont le but n'est absolument pas d'en faire un outil de solidarité collective, mais bien de désengager l'Etat au maximum de la solidarité, en versant une allocation minimale, sorte de solde de tout compte entre la collectivité et le citoyen. Si ce dernier souhaite pouvoir bénéficier d'un soutien en termes de protection sociale (assurance chômage, soins de santé, pension, etc.), il ne pourra le trouver qu'au sein du marché, via des assurances privées. Ce mécanisme est fondé sur une logique de redistribution.

L'autre modèle, lui aussi d'inspiration libérale, mais au soutien bien plus large, vise quant à lui à faire de l'allocation universelle non seulement un véritable outil de protection sociale, n'excluant pas le maintien d'autres mesures complémentaires, mais également un levier de justice sociale. Cette allocation diffère de la protection sociale telle qu'on l'envisage actuellement en se voulant être une source de revenu primaire, plutôt qu'une redistribution secondaire.

Dans le cadre de ce mémoire, cette deuxième version sera la cible de notre attention, la question qui nous préoccupe étant de savoir quels sont les ressorts qui fondent le soutien ou l'opposition des organisations impliquées dans l'administration et l'amélioration de la protection sociale. Le projet néo-libéral, dont l'ambition première est un désengagement de l'Etat au profit du marché, et ne répondant par conséquent pas aux mêmes objectifs, ne sera donc pas au cœur de notre analyse. Nous ne pouvons néanmoins en faire fi. Le risque de voir le projet d'allocation universelle, même mené avec de bonnes intentions, dériver vers cette version néo-libérale est d'ailleurs un argument souvent employé, nous le verrons, par ces opposants. Notre recherche

visera donc bien de à comprendre ce qui, au sein de la société civile, génère l'opposition ou le soutien à une proposition visant les mêmes objectifs.

Il n'existe pas une définition unique de l'allocation universelle. On peut néanmoins relever un nombre de caractéristiques communes à tous les projets s'en revendiquant et ainsi tenter de formuler une définition. Nous ferons nôtre la synthèse opérée par Van Parijs et Vanderborght (2005) qui présentent l'allocation universelle comme étant un revenu, généralement versé périodiquement, en espèces, par une communauté politique, à tous ses membres sur base individuelle sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie. Elle viendrait remplacer, partiellement ou totalement d'autres mesures de protections sociales (allocation de chômage, revenu d'intégration, allocations familiales, etc.).

Il s'agit donc d'un revenu versé avec une périodicité courte. Selon les défenseurs de cette politique, cela présente l'avantage de permettre au bénéficiaire de poser des choix économiques « en temps réel », celui d'avoir un travail productif, un travail improductif – c'est-à-dire un travail non quantifiable économiquement tel qu'élever des enfants, faire du travail associatif, se former – ou bien encore de consacrer son temps libre aux loisirs.

Ce revenu est versé par une communauté politique. Il s'agit généralement d'un Etat, même si les expériences passées se sont souvent faites dans des communautés sub-étatiques (villes au Royaume-Uni, Alaska). On peut également envisager qu'une organisation supra-étatique puisse accorder un tel revenu. L'une des pistes serait de voir l'Union Européenne accorder une allocation universelle à tous ses membres en développant des moyens de financement tels qu'une perception fiscale sur la valeur ajoutée, des taxes écologiques ou encore la fameuse taxe Tobin.

Ce revenu est versé à tous les membres de la communauté politique. Ce qui fait d'une personne un membre de la communauté est soumis à débat, mais nous résumerons qu'il faut être citoyen de la communauté pour pouvoir bénéficier de l'allocation universelle.

Ce revenu est versé individuellement à chaque citoyen, sans tenir compte de sa situation économique ou administrative. Il nous faut à ce stade évoquer le processus d'individualisation des droits sociaux qui fait lui aussi de plus en plus irruption dans le débat sur les évolutions de notre modèle social. Portée principalement par les mouvements féministes et écologistes, l'individualisation des droits sociaux consiste en leur octroi indépendamment de la situation familiale du bénéficiaire (Sterdinyak, 2004). Peu importe donc d'être cohabitant, isolé, parent, d'occuper tel ou tel rang dans une fratrie, etc. Cela s'oppose à la familialisation, procédé qui

consiste à adapter les droits sociaux aux besoins du ménage, de la cellule économique. Les systèmes de protection sociale européens se fondent sur cette familialisation (Lanquetin, 2003).

Enfin, le dernier élément clé de cette proposition, et non le moindre, est l'absence de contrepartie demandée aux bénéficiaires. En effet, l'allocation universelle n'est pas un droit contributif, ni un droit nécessitant de démontrer une volonté de participation.

Il est à noter que si chaque citoyen est donc bénéficiaire de ce revenu individuel et inconditionnel, cela ne veut pas pour autant dire que tous vont obtenir un gain financier. En effet, la mesure, à moins d'être financée via une rente sur les ressources naturelles (pays producteurs de pétrole – exemple de l'Alaska) ou par création monétaire, doit l'être via l'une ou l'autre forme de redistribution. Cela implique donc que la mesure comptera des bénéficiaires nets et des contributeurs nets. Un transfert s'opère donc bien.

II. Historique de l'allocation universelle

Nous allons ici présenter la construction historique ayant permis l'émergence du concept d'allocation universelle tel qu'évoqué ci-dessus. Nous nous baserons principalement sur la synthèse opérée par Vanderborght et Van Parijs (2005 : pp 7-25) ainsi que sur certaines références complémentaires.

A. Naissance d'une idée (1797-1900)

Bien que portée à l'avant-scène depuis une trentaine d'années, l'allocation universelle n'est en rien une idée nouvelle. Elle trouve en réalité son origine au milieu du XVIII^{ème} siècle, à la même période où commencent à être théorisées les bases de la protection sociale moderne. Ainsi, alors que Condorcet jette les bases de l'assurance sociale fondée sur le travail (1795), fondement du système bismarckien, et que l'assistance aux plus pauvres s'institutionnalise (revenu minimum via les *poor laws* en Angleterre, aides en nature), va naître l'idée d'une rente inconditionnelle.

C'est Thomas Paine en 1796 (traduit par Caillé 1996) qui le premier va émettre l'idée de verser à tout citoyen une dotation forfaitaire inconditionnelle. Alors que la charité était l'élément moteur de l'assistance sociale, et que l'assurance sociale reposait sur la solidarité, Paine propose un dispositif fondé sur un argumentaire de justice. Il reprend en effet à son compte l'idée, développée un siècle plus tôt par Hugo Grotius (1867 : p.389), que la propriété de la terre est commune à tous et, par voie de conséquence, que les fruits de son exploitation doivent être partagés équitablement entre tous.

Par la suite, d'autres auteurs vont reprendre ce raisonnement fondé sur la justice pour défendre le partage d'un capital commun. En 1829, le président du parti des travailleurs américains, Thomas Skidmore, va ainsi plaider pour le partage des propriétés des personnes décédées dans l'année entre tous les citoyens atteignant leur majorité cette même année. Dans la même veine, François Huet proposera lui en 1853 de distinguer dans le patrimoine des défunts la part qu'ils ont constituée par leur travail et qu'ils sont libres de transmettre à leur guise, ainsi que la part dont ils ont hérité qui sera, elle, accaparée par la société et redistribuée aux jeunes. Ces mesures semblant relativement compliquées à mettre en œuvre, il faudra attendre près de 150 ans pour voir une nouvelle proposition du même ordre émerger, sous la forme d'une dotation de 80.000 dollars versés à tout étudiant au terme de l'enseignement secondaire, financée par des prélèvements sur le patrimoine et l'héritage (Ackerman et Alstott 1999).

À la suite des travaux de Paine, un autre courant va se saisir de l'idée d'une dotation universelle. Il s'agit de ce que Marx nomme le socialisme utopique, incarné dans le cas présent par Spence, Charlier et Mill. Ceux-ci sont beaucoup plus radicaux dans leurs propositions. Spence désavouera ainsi la philosophie de Paine, la jugeant trop « compromissieuse », mais n'en reprendra pas moins l'idée d'une dotation universelle. Il imagine ainsi une vente par les localités de leurs biens immobiliers. Les bénéfices ainsi générés seraient distribués de manière égalitaire entre les citoyens.

Charles Fourier va de son côté imaginer un système où la privation de la terre va être compensée par une assistance en nature, à destination des plus démunis. On est donc a priori davantage dans l'assistance sociale. Mais c'est dans sa justification qu'il se démarque, puisqu'il estime que le droit de propriété des terres a violé les droits fondamentaux de libertés de pêche, de chasse, de cueillette et de pâture. Et c'est sur cette base que Joseph Charlier va proposer l'abolition de la propriété du sol et son accaparement par l'Etat, avec la possibilité pour les détenteurs de titre de propriété de conserver leur terre contre versement d'une rente, qui

permettrait de dédommager les non-propriétaires, sur base d'un revenu minimum garanti, inconditionnel, et versé périodiquement. On retrouve bien là les caractéristiques importantes identifiées lors du processus de définition de l'allocation universelle.

Mais c'est par la plume du philosophe utilitariste John Stuart Mill que va se voir populariser l'idée d'un lien entre privation née du droit de propriété de la terre et compensation sous forme d'un minimum de subsistance inconditionnel et universel. Si par la suite, certaines politiques ont validé le principe de redistribution liée à cette spoliation originelle, elles ont, dans la pratique, favorisé des dépenses publiques censées profiter à tous, plutôt que de prendre le chemin de rente financière individualisée.

B. Construction d'une idée (1900-1975)

Ces propositions de verser un revenu inconditionnel émises par les philosophes du XIX^{ème} siècle ont à l'époque été bien peu considérées et n'ont donc pas fait l'objet d'énormément de discussions. C'est au sortir de la première guerre mondiale que le débat va réellement être activé.

En Europe continentale, les régimes de protection sociale d'inspiration bismarckienne ont progressivement été mis en place à la suite de la révolution industrielle, et on ne verra pas apparaître de réelle proposition d'allocation universelle avant les années 70.

L'Angleterre, quant à elle, se cherche encore un modèle de protection sociale. Dans ce contexte, divers intellectuels britanniques (Russel 1918, Milner 1918, Clifford 1924, Cole 1929, Meade 1935) vont à nouveau plaider pour l'instauration d'un revenu minimal d'existence attribué à tout citoyen. Ces thèses seront éminemment débattues, notamment au sein du parti travailliste britannique, sans jamais être mises en pratique. C'est d'ailleurs à l'économiste George Cole, proche du parti travailliste, que l'on doit l'apparition en 1953 de l'appellation *basic income*, terme encore aujourd'hui le plus usité pour traiter de l'allocation universelle dans la littérature anglophone.

Le débat va se poursuivre jusqu'aux années 1940, agrémenté des propositions du prix Nobel d'économie James Meade et de la libérale Juliet Rhys-Williams, mais c'est finalement le projet de protection sociale promu par William Beveridge qui va être adopté par le Royaume-Uni avant d'essaimer progressivement dans le reste de l'Europe, et par là même enterrer pour quelques décennies les discussions sur l'opportunité de mettre en place une allocation

universelle sur le vieux continent.

Dans le courant des années 1960, de l'autre côté de l'Atlantique, Milton Friedman dans *Capitalisme et liberté* (1962), puis Robert Theobald, se saisissent de ce principe. Mais avec un objectif, plus tant de protection sociale, et encore moins de justice, mais bien de simplification administrative, de réduction du rôle de l'état social au profit du marché, et de soutien à la demande en activant la consommation.

On ne peut pas ne pas mentionner la très importante contribution au débat du prix Nobel James Tobin, mondialement célèbre pour son projet de taxe sur les transactions monétaires. Tout en s'appuyant sur les travaux de Friedman à qui il emprunte l'idée de faire bénéficier les citoyens d'une allocation minimale au moyen d'un impôt négatif, il va orienter ses propositions dans un but d'accroissement des revenus et de réduction de la précarité. Il va par la suite proposer la mise en place du versement d'un revenu en lieu et place du crédit d'impôt. L'élection présidentielle de 1972 verra s'affronter Richard Nixon qui présente une variante de l'impôt négatif visant à réviser les programmes d'assistance aux familles pauvres, et George McGovern dont le programme économique reprend la proposition de Tobin. Après sa victoire, Nixon ne parviendra pas à obtenir l'accord du Sénat pour la mise en place de son plan, et son éviction mettra fin provisoirement à tout débat sur la mise en place d'un revenu inconditionnel, que ce soit sous forme de crédit d'impôt ou d'une allocation versée en espèces, à l'exception notable de l'Alaska (cf. infra).

C. Une idée mondiale (1975-2020)

La fin des années 70 va être marquée par de nouvelles propositions d'instauration d'une allocation universelle, notamment en Europe du Nord. Elles ne sont pas particulièrement une réponse aux propositions évoquées ci-dessus, mais davantage des idées autonomes. Cependant, au contraire des propositions antérieures, elles vont avoir le mérite de créer un débat plus large sur base duquel des discussions internationales vont naître.

Le débat néerlandais va médiatiser l'idée de l'allocation universelle, notamment en ralliant le soutien du *Politike Partij Radikalen* (1977), parti représenté au parlement, puis celui du *Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid* (1985), important think tank scientifique chargé de conseiller le gouvernement.

Parallèlement, au Royaume-Uni, le *National Council for Voluntary Organizations* va mettre sur pied le *Basic Income Research Group*, aujourd'hui dénommé *Citizen's Basic Income Trust*, dans le but de rassembler les ressources permettant de développer un débat sur l'opportunité de mettre en place une allocation universelle, en tant que moyen de réformer le système de protection sociale britannique afin de mieux lutter contre les inégalités et la pauvreté.

En Allemagne, c'est aussi à cette période que de nombreux auteurs proches des mouvements écologistes et sociaux-démocrates vont produire travaux et argumentations en faveur de l'allocation universelle.

La France n'est pas en reste, avec notamment les contributions de Gorz (1997), opposant de longue date de l'inconditionnalité avant de se raviser, et de Ferry (1995, 2000) qui souhaite internationaliser la réflexion, en liant allocation universelle et citoyenneté européenne. L'économiste français Yoland Bresson va quant à lui fonder en 1985 l'association pour l'instauration d'un revenu d'existence, toujours active aujourd'hui, avec l'objectif d'assurer « la pédagogie et la promotion du concept [...] d'allocation universelle. ». Du côté du champ sociologique également, un soutien émerge, symbolisé par le mouvement anti-utilitariste en sciences sociales (MAUSS) fondé entre autres par Alain Caillé qui deviendra ensuite lui-même grand défenseur de l'allocation universelle.

En Belgique, c'est le collectif Charles Fourier, issu des cercles de la démocratie chrétienne et auquel appartient entre autres Philippe Van Parijs, qui par ses travaux va être à la base d'une dynamique autour de la question de l'allocation universelle. Van Parijs s'illustrera par la suite en participant à la création, en 1986, du *Basic Income European Network* (BIEN), rebaptisé *Basic Income Earth Network* en 2004 en raison de l'ampleur mondiale des débats et contributions.

D. Expériences d'allocation universelle dans le monde

Parallèlement aux débats théoriques, l'allocation universelle a également fait l'objet d'expérimentations depuis les années 1960. Ainsi, les Etats-Unis ont mené, dès 1968, quatre expériences visant à tester la mise en place d'un impôt négatif comme outil de soutien aux familles en difficulté, sur base des travaux menés par James Tobin (Jourdan 2013). Ces initiatives montrèrent des résultats encourageants, avec une baisse du temps de travail, une

amélioration des résultats scolaires, et une augmentation du temps pris pour chercher un nouvel emploi. Mais les questions morales liées à la baisse du temps de travail, ainsi qu'une apparente hausse du taux de divorce, verra le Sénat américain bloquer l'étendue du projet, avant son arrêt complet à la suite du départ de Richard Nixon de la présidence.

Il faudra attendre 2017, soit plus de 40 ans, pour voir émerger une nouvelle proposition de mise en place concrète, baptisée *Y Combinator*. Il s'agit d'une initiative privée, soutenue par de grandes entreprises de la Silicon Valley (Dropbox, AirBnB). Si ses créateurs justifient leur intérêt pour l'allocation universelle par le remplacement d'une partie de l'emploi par des robots, ils ne disent rien de leurs objectifs en termes de protection sociale. Le projet semble ainsi plus proche de l'idéologie néo-libérale visant à faire de cette allocation un solde de tout compte.

Alors que le projet tombe dans les limbes au Etats-Unis à la suite de la démission du Président Nixon, le voisin canadien décide de lancer une grande expérimentation, le programme *Mincome*, visant à évaluer l'effet sur le travail de la mise en place d'une telle mesure. Deux expériences furent menées, mais un changement politique verra tous les crédits alloués à cette recherche retirés. Le programme, mené durant cinq ans, fut ainsi interrompu en 1979, et ce n'est qu'à partir de 2007 que les premiers résultats furent analysés par Evelyn Forget (2011) puis par Wayne Simpson (2017).

Ceux-ci mirent en avant une amélioration des résultats scolaires, un allongement de la scolarité via un taux plus élevé d'études supérieures, avec comme conséquences une baisse de la fécondité observée chez les jeunes femmes et un âge moyen de mariage plus élevé. Concernant le temps de travail, il reste stable à l'exception de deux catégories : les adolescents en âge de travailler pour lesquels le travail n'est plus une nécessité familiale, avec un effet positif sur leur scolarité ; les mères de nouveau-nés qui utilisent leur allocation pour prolonger leur congé de maternité. Plus étonnant, on enregistre une baisse des hospitalisations de 8,5% chez les bénéficiaires de l'allocation universelle par rapport aux non bénéficiaires, via des diminutions du taux d'accidents du travail, de violences domestiques, de problèmes de santé mentale. Néanmoins, il n'a pu être démontré de relations de cause à effet entre la mise en place de l'allocation universelle et cette baisse des soins de santé. En 2016, l'Etat d'Ontario prévoyait une nouvelle expérimentation d'allocation universelle avec notamment comme objectif d'étudier l'impact sur les soins de santé¹, mais le projet fut finalement annulé à l'été 2018 à la

¹ Le programme visait à évaluer la sécurité alimentaire, le stress et l'anxiété, la santé mentale, l'utilisation des services de santé et de soins de santé, la stabilité du logement, l'éducation et la formation, l'emploi et la participation au marché du travail.

suite de la défaite électorale du gouvernement libéral qui dirigeait la province.

En Europe, deux grands projets médiatisés centrés sur les demandeurs d'emploi ont vu le jour. La Finlande a tout d'abord mis en place ce qui a été présenté comme un revenu de base pour chômeurs. Après examen, on réalise qu'il ne s'agit en fait que de l'attribution d'un montant plancher forfaitaire, qui ne lève en rien les conditionnalités en termes de recherche d'emploi. Néanmoins, l'allocation est maintenue une fois que le bénéficiaire a réintégré le marché du travail. Les résultats n'ont pas montré d'impact notable sur l'emploi, mais ont mis en évidence une amélioration le bien-être des bénéficiaires.

Aux Pays-Bas, l'initiative lancée dans quatre villes vise à étudier, au moyen de quatre scénarii, en quoi la conditionnalité ou non d'une allocation de chômage influe sur les comportements dans le cadre de la recherche d'emploi. Les résultats ne sont pas encore connus.

Face à ces tests opérés dans des pays où existent déjà des mécanismes de protection sociale très complets, il est intéressant de noter que diverses initiatives ont été menées dans des pays qui en sont dépourvus. C'est ainsi qu'en Inde, pays où un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté, une allocation universelle a fait l'objet d'une expérimentation pendant 18 mois. Les effets se sont avérés très positifs, tant sur l'alimentation que sur les soins de santé, les investissements (matériel agricole, système de chauffage) et la scolarité. L'allocation universelle semble être une mesure intéressante dans ce pays caractérisé par l'importance de son économie informelle, dans la mesure où elle constitue une alternative à la difficulté d'y mettre en place une organisation de prélèvements qui permettrait la mise en place d'un système assurantiel. Le même constat pourra être fait pour les initiatives du même ordre ayant eu lieu en Namibie, au Kenya ou en Ouganda. Cela ne signifie pas pour autant que l'allocation universelle soit intrinsèquement plus performante qu'un système assurantiel.

Finalement, seules quatre politiques concrètes d'allocation universelle ont dépassé le stade du test pour être instaurées de manière effective. Au Brésil, il convient tout d'abord de rappeler que la mise en place de l'allocation universelle est évoquée depuis 2002 dans la constitution comme un but à atteindre. Si au niveau national il n'existe pas de projet global, les initiatives locales se sont multipliées. La plus célèbre concerne la ville de Maricá où les 150.000 habitants perçoivent une allocation mensuelle versée en monnaie complémentaire, ce qui lève les difficultés liées au financement.

Deux autres territoires ont instauré une allocation universelle, basée sur la répartition des ressources collectives. A Macao, les revenus fiscaux de l'activité des casinos de l'île permettent

de financer cette allocation. En Alaska, ce sont les bénéfices d'investissement financés par l'activité d'extraction du pétrole.

Enfin, l'Iran a remplacé, en 2010, son système de subvention des prix par le versement d'une allocation forfaitaire à tout citoyen, financée par les revenus tirés du pétrole. Il ne s'agit initialement pas pour le régime iranien de mettre en place une allocation universelle, la proposition d'instauration d'un revenu individualisé et universel ayant d'ailleurs fait l'objet d'un rejet quelques années auparavant. Cette mesure devait venir en soutien prioritairement aux quatre déciles les moins riches, ainsi qu'à un niveau moindre aux trois déciles intermédiaires. Mais devant les craintes liées à ce classement et aux risques de corruption, et face au mécontentement des trois déciles supérieurs exclus de cette mesure, le gouvernement iranien prit la décision d'en faire un droit universel. Il est intéressant de noter que l'on se trouve donc là face à une réelle instauration d'une allocation universelle qui n'est absolument pas fondée sur les justifications habituellement avancées, puisqu'il s'agissait à l'origine d'une mesure conditionnelle liée au revenu. Il n'y avait cependant pas de condition liée au statut et à l'emploi, cette allocation venant remplacer une subvention dont tous bénéficiaient auparavant.

On le voit, le passage de la théorie à la pratique est un sujet épineux. Les expérimentations d'envergure sont finalement assez peu nombreuses et semblent insuffisantes pour juger si les effets perçus d'une telle politique correspondent bien aux attentes de ses promoteurs. De plus, leur mise en œuvre est rendue difficile par des considérations politiques, économiques, morales. Les rares cas de mise en place d'une allocation universelle semblent quant à eux trop particuliers, du fait de leur mode de financement ou leur échelle, pour militer en faveur de leur transposition au sein de notre régime de protection sociale.

Chapitre 2 : Etat du débat

Nous allons maintenant nous intéresser au débat contemporain autour de l'allocation universelle. Dans un premier temps, nous allons voir quels sont les arguments permettant de considérer l'allocation universelle comme un dispositif juste, et in fine moralement acceptable.

Nous évoquerons ensuite les transformations de la société qui favorisent la réémergence de l'allocation universelle dans les débats politiques et philosophiques actuels, notamment au regard de trois problématiques : les limites de l'Etat social actif, la transition écologique, et les mutations du monde du travail.

Dans un troisième temps, nous ferons une rapide évocation des enjeux économiques qui rythment le débat sur l'allocation universelle. Nous verrons quels sont les modes de financement proposés, les effets positifs et négatifs attendus, et les montants qui pourraient être fixés dans le cadre de la mise en place d'une l'allocation universelle.

Sur base de ces éléments, nous verrons qu'il n'est pas simple, voire impossible, d'inscrire le soutien/l'opposition à l'allocation dans un cadre philosophique particulier, ou sur un axe gauche-droite.

I. État du débat philosophique

Alors que de la naissance du concept jusqu'aux années 1970, l'allocation universelle était le fruit de propositions relativement autonomes et peu soumises aux discussions, le tournant des années 80 a généré un flot de partages d'informations et ouvert la voie à un grand bouillon d'idées, avec son lot de confrontations.

Nombreux sont les philosophes spécialisés dans les questions politiques à avoir pris position sur cette problématique. Il serait beaucoup trop long de dresser ici l'intégralité des discussions et des postures rencontrées. Dès lors, nous nous attacherons à résumer sous forme de catégorisation les justifications employées par les défenseurs et opposants à l'allocation universelle, afin de déterminer quels courants philosophiques s'affrontent.

Pour ce faire, nous nous baserons sur la liste minimale des justifications, établie par le

philosophe libéral Gaspard Koenig (2016, 2017), que nous viendrons enrichir des débats propres à la question féministe, ainsi que des propositions de justifications philosophiques alternatives d’Alain Caillé, fondée sur le convivialisme (2017), et de Mark Hunyadi, basée sur la coopération (2015).

A. La responsabilité individuelle

La première justification que l’on peut retrouver dans le débat est celle qui renvoie à la responsabilité individuelle. Chacun est responsable de sa propre situation sociale, économique, et de son épanouissement. L’idée d’un revenu versé individuellement à chacun est ici perçue comme la responsabilité de la société qui empêche l’individu de tomber dans la misère, mais sans pour autant que cela n’influe positivement sur sa situation, car cela viendrait affecter l’équilibre du marché.

On comprend tout de suite que cette justification est purement néo-libérale, notamment basée sur les préceptes de Milton Friedman.

À notre sens, il ne s’agit pas ici d’une justification de l’allocation universelle telle que nous l’envisageons dans le cadre cette recherche, et ce pour deux raisons. Tout d’abord, le projet que sous-tend cette justification ne répond pas à l’objectif de réduction de la précarité que nous visons avec l’allocation universelle. Nous sommes en présence d’une logique d’assistance minimale, proche de l’idée de charité, visant non pas à optimiser la protection sociale, dans le sens de la rendre la plus efficace possible par rapport à ses objectifs de lutte contre la précarité sur base de moyens limités, mais bien à apporter une réponse minimale à ces questions, les compléments devant être prévus sous forme assurantielle par le marché.

Dans la pratique, les modalités d’application ne répondent pas réellement à la définition que nous avons formulée de l’allocation universelle. En effet, ce projet néo-libéral de revenu minimal repose chez ses défenseurs sur un versement qui s’effectuerait par un impôt négatif. Si, d’un point de vue économique, ce mécanisme est similaire au versement d’une allocation, il n’est pas perçu de la même manière par les penseurs de l’allocation universelle. Tout d’abord, ce système rompt d’une certaine manière avec l’aspect inconditionnel de l’allocation universelle. Certes, chaque citoyen va bénéficier d’un crédit d’impôt, mais tous ceux percevant un revenu imposable supérieur à ce crédit d’impôt ne recevront pas à proprement parler une

allocation, mais une réduction de l'impôt à payer. Cela implique donc une forme de contrôle a posteriori des ressources pour identifier les citoyens dont les revenus justifient le versement d'une allocation. Ce contrôle implique également de penser ce dispositif comme un mécanisme de redistribution secondaire, et non comme un revenu primaire.

Ensuite, cet impôt négatif ne peut réellement être qualifié d'allocation versée à des citoyens de manière régulière. Certes, il s'agit d'un processus annuel, mais cette périodicité mêlée à sa conditionnalité n'en fait pas un dispositif capable de donner au citoyen un choix économique d'allocation de la ressource. En effet, l'impôt négatif n'intervient qu'a posteriori et ne permet pas au citoyen d'en bénéficier au moment de la perception de ses revenus. De plus, de nombreuses personnes dont le revenu imposable dépasse le montant de l'impôt négatif ne vont pas recevoir de revenu à affecter. Tout au plus, cela modifiera pour les tranches les plus basses le taux d'imposition à la baisse, tandis que les plus riches verront leur taux marginal d'imposition modifié à la hausse, étant entendu que le dispositif d'impôt négatif est davantage financé par les hauts revenus, qui font donc office de contributeurs nets.

Pour ces raisons, nous estimons donc que la responsabilité individuelle ne peut servir de justificatif à l'allocation universelle. Néanmoins, il est tout à fait impossible de faire l'impasse sur cette proposition sœur, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, en raison de son poids historique dans le développement de réflexions sur le versement d'un revenu forfaitaire, individualisé pour chaque citoyen, elle a participé à forger la construction des modèles d'allocation universelle débattus aujourd'hui. Mais c'est surtout la proximité de cette proposition avec l'allocation universelle qui la rend impossible à évacuer du débat.

La divergence entre l'objectif d'optimalisation de la protection sociale d'un côté, et le projet néo-libéral visant à désengager l'Etat de ces questions en assurant un rôle minimal de l'autre, constitue la grande différence entre ces deux projets. Mais les similitudes en termes de dispositif font craindre un glissement d'un système vers l'autre. Il s'agit là d'une source d'inquiétude soulevée par beaucoup d'opposants à l'allocation universelle.

L'allocation universelle, quelle que soit la validité de ses fondements philosophiques dans la réalisation de ses objectifs, est alors perçue comme la porte d'entrée d'une réforme néo-libérale visant à réduire la voilure de la protection sociale au profit de l'économie et du marché.

Cette critique a toute sa pertinence et ne peut être évacuée dans le cadre d'une réflexion globale

sur le positionnement (dé)favorable que peut prendre un individu ou une organisation face à ce projet. Néanmoins, dans le cadre de cette recherche, l'objectif est bien d'analyser le positionnement par rapport à l'idée même de l'allocation universelle et non les aspects de soutien/d'opposition opérationnels. Ces derniers, en effet, reposent non seulement sur le jugement du dispositif sur ses principes, mais aussi sur ses modalités (quel financement, quelles conditions d'accès au statut de citoyen éligible, quel montant de base, quel maintien des mécanismes de protection sociale) et évidemment sur son inscription dans un système économique, social, et culturel.

B. La compensation

Reprenant la logique développée par Thomas Paine, l'allocation universelle envisagée en termes de compensation repose sur la logique d'un patrimoine naturel appartenant à tous, et dont certains tirent financièrement parti.

Si ce raisonnement repose donc sur la compensation financière de la privation originelle de jouir d'un patrimoine commun, il en résulte que le financement devrait logiquement se faire sur base des revenus qui sont tirés de cette spoliation. Ce principe ne viole pas la propriété privée, mais vise simplement à rappeler que chaque propriétaire l'est sur base de ressources communes. Cela vise tant le propriétaire foncier que le propriétaire des moyens de production qui a construit cette propriété sur base d'un patrimoine autrefois commun.

C'est sur cette base que se sont construits les modèles d'allocation universelle en Alaska et dans une version alternative à Macao.

Une objection évidente tient dans l'impossibilité d'appliquer un tel modèle de financement à grande échelle. C'est sans doute ce qui explique que cet argument n'ait que peu été repris depuis sa formulation par Paine.

Néanmoins, ce raisonnement connaît un certain renouveau depuis quelques décennies, en envisageant non plus la nature comme un patrimoine originellement commun, mais comme une propriété des citoyens actuels et des générations futures. L'accent ne sera dès lors plus mis sur la perte de liberté induite par la propriété privée, mais sur les dommages liés à l'exploitation de ce patrimoine, et l'obligation morale pour les exploitants de dédommager les citoyens pour cette exploitation.

Cette mise à jour permet d'envisager de nouvelles formes de transposition, sans pour autant qu'une communauté politique ne bénéficie de ressources naturelles à haut potentiel de valorisation financière. Citons entre autres la taxe Tobin sur les transactions financières, ou bien encore la vente de permis de quotas de pollution, ou la taxe sur les énergies polluantes.

Comme nous le verrons par après, les mouvements écologistes favorables à l'allocation universelle font de cette justification l'un des éléments de leur argumentation, mais ce n'est pas le seul.

C. L'égalité

L'égalité, selon la façon dont elle est comprise et mobilisée, propose plusieurs justifications à l'allocation universelle. Nous l'évoquerons ici dans son sens général au niveau de l'accès à l'allocation universelle, et celui des effets attendus de l'allocation universelle sur l'égalité. Nous verrons enfin comment l'allocation universelle peut être appréhendée au regard de la philosophie égalitariste.

De manière instinctive, on comprend que l'allocation universelle, étant donné l'individualisation qu'elle suppose, et le fait que chaque citoyen en soit bénéficiaire, tend donc à considérer que chacun est détenteur d'un droit égal à bénéficier de cette mesure. Jean-Marc Ferry (1995) va même plus loin lorsqu'il évoque un revenu universel qui garantit à minima l'égalité de tous face à l'extrême précarité.

De cet état de fait naît une opposition très forte quant au côté non ciblé de l'allocation universelle en tant que mesure de protection sociale, et ce pour deux raisons.

La première repose sur l'aspect universel qui fait que chaque citoyen, quelle que soit sa situation, va percevoir cette allocation. L'allocation des ressources ne pourrait être optimale si les plus nantis bénéficient du même avantage que les plus démunis. Les opposants à l'allocation universelle selon ce principe favorisent un système où l'allocation des ressources se fait en fonction de la précarité, de manière décroissante, jusqu'à l'absence d'aide si les revenus sont suffisants.

Deux éléments sont avancés par les tenants de l'allocation universelle pour réfuter cette critique.

Tout d'abord, le fait que chaque citoyen bénéficie du versement de l'allocation ne fait pas de chacun un bénéficiaire net. En effet, dans un système de protection sociale basée sur la redistribution financée par l'impôt, ceux qui perçoivent les revenus les plus importants sont aussi les contributeurs les plus importants. L'instauration d'une allocation universelle aurait donc pour conséquence une augmentation du taux d'imposition marginal des revenus supérieurs en raison de la hausse du revenu liée à la perception de l'allocation universelle. Mais dans ce cas, pour reprendre l'interrogation de Thomas Piketty (2016), pourtant plutôt favorable à l'instauration d'une forme d'allocation universelle, quel serait l'intérêt de donner d'une main pour reprendre de l'autre ? A cette interrogation légitime, Dumont (2019), s'appuyant basant sur le « paradoxe de la redistribution » mis en évidence par Walter Korpi et Joakim Palme, oppose l'idée que les contributeurs nets sont plus enclins à participer au processus de répartition lorsqu'ils perçoivent eux-mêmes un bénéfice brut matérialisant cette contribution.

La seconde critique tient au passage à une individualisation des droits sociaux au détriment de la familialisation qui est au cœur de notre système de protection sociale. Ce débat existe indépendamment de l'allocation universelle, et est extrêmement vivace. Cette question nécessiterait à elle seule un long développement ; nous nous bornerons donc ici à présenter les deux logiques qui s'opposent.

Le modèle familialiste repose sur la prise en compte de la situation familiale des bénéficiaires afin de déterminer l'ouverture du droit et l'ampleur de mesures de protection sociale. Ce système visait à faire du chef de ménage le bénéficiaire direct du système et le reste du ménage d'un droit dérivé. Depuis les années 70 en Belgique est mise place la sélectivité familiale qui classe les allocataires sociaux en trois catégories (chef de ménage, isolé, cohabitant), afin d'adapter au mieux les revenus versés, notamment en matière de chômage, d'indemnité d'invalidité ou de revenu d'intégration. Cette adaptation vise à avoir la meilleure allocation possible des ressources en tenant compte des avantages ou désavantages que peuvent tirer les bénéficiaires en raison de leur situation. Par exemple, des cohabitants mutualisent certaines dépenses (loyer, assurances, alimentation, ...) et il est donc légitime selon cette perspective de minimiser le montant des allocations perçues en conséquence.

L'individualisation des droits sociaux se fonde quant à elle sur deux grands reproches faits à la familialisation. Tout d'abord, on notera une critique notamment portée par les mouvements féministes concernant le droit à pouvoir disposer des droits acquis et ne plus être dépendant des droits ouverts par le conjoint. En effet, avec l'entrée massive des femmes sur le marché du

travail, celles-ci espèrent pouvoir accéder à l'émancipation dont le modèle patriarcal stéréotypique (l'homme chef de ménage au travail, la femme à la maison pour élever les enfants et assurer les tâches domestiques) les privait. Mais la sélectivité familiale est une entrave à cette émancipation. Une femme mariée au chômage ne peut ainsi bénéficier de l'entièreté du droit qu'elle a acquis en travaillant en raison d'un statut de cohabitant. Les femmes qui étaient à l'origine vues comme bénéficiaires de cette protection, car bénéficiaires des droits dérivés du statut de leur mari, en deviennent victimes. Si pour ces raisons les organisations féministes sont globalement favorables à l'individualisation, elles restent néanmoins prudentes. Beaucoup de femmes n'ayant pas ou peu acquis de droits en raison de la logique patriarcale qui guidait la société sont donc dépendantes des droits dérivés pour assurer leur survie.

L'autre reproche souvent formulé par les tenants de l'individualisation à la familialisation est la pénalisation qu'elle génère face aux recherches de solidarité, et notamment l'existence du statut de cohabitant. C'est ainsi que deux bénéficiaires d'un revenu d'intégration isolé, pourtant inférieur au seuil de pauvreté, et qui décideraient de cohabiter comme alternative à leur précarité, sont pénalisés d'une perte de leur revenu respectif de 33%. Si un des deux cohabitants parvient à augmenter son revenu en décrochant un emploi, l'allocataire cohabitant verra son revenu diminuer proportionnellement, voire disparaître. L'individualisation est donc envisagée ici comme une alternative à la pénalisation de la solidarité qui existe entre cohabitants. Le niveau de l'allocation serait déterminé une fois pour toutes, libre aux allocataires de mettre en place les stratégies leur permettant de maximiser ce qu'ils peuvent obtenir sur cette base. Concernant les chefs de ménage, la perte liée à ce statut devrait alors être compensée par d'autres dispositifs (allocation universelle pour les enfants, allocations familiales majorées, etc.).

Dans un tout autre registre, l'allocation universelle est envisagée non plus comme reposant sur l'égalité, mais comme source de celle-ci. C'est ainsi que Martin Luther King, dans un discours de 1967, justifie la mise en place d'une telle allocation par sa capacité à réduire la pauvreté dont les noirs sont les premières victimes. Il l'envisage comme un moyen d'instaurer une sécurité économique pour tous et par là même de favoriser la lutte pour l'égalité qui est au cœur du mouvement pour les droits civiques.

De cette égalité entendue au sens général, comme justification de l'allocation universelle ou comme objectif qu'elle permet d'atteindre, nous allons maintenant nous intéresser à la contribution de l'égalitarisme dans le débat sur l'allocation universelle.

« Ceux qui surfent toute la journée sur les plages de Malibu doivent trouver un moyen de subvenir eux-mêmes à leurs besoins, et ne devraient pas bénéficier de fonds publics. »

Par ces mots, John Rawls (cité par Vanderborght et Van Parijs 2005), le père de l'égalitarisme moderne, entendait clore le débat sur l'allocation universelle. On pourrait donc penser que la philosophie égalitariste ne peut être invoquée comme justification de l'allocation universelle. La vision de l'égalité développée par Rawls dispose que ceux qui possèdent le moins de ressources puissent recevoir autant que durablement possible, via une distribution juste des avantages socio-économiques, à condition de ne pas violer le principe d'égalité des chances et les libertés fondamentales. Ces ressources doivent être comprises comme un capital divers, tant économique que politique ou social (Rawls 1987). Ce capital social repose notamment sur le respect égal dû à chaque citoyen.

Rawls reproche aux mesures de protection sociale ciblées de rendre visible la précarité et de faire peser sur l'allocataire un stigmat qui limite sa capacité à bénéficier de respect.

Sur cette base, on peut dès lors comprendre que l'allocation universelle remplit cet idéal d'égalité dans la mesure où, en ne se limitant pas à développer le capital économique, elle étend également le capital social en levant les stigmates liés au statut d'assisté.

C'est conscient de ce paradoxe que Rawls, dans sa volonté de ne pas légitimer l'allocation universelle, va incorporer à sa théorie de la justice une nouvelle forme de capital, à savoir le loisir. Ainsi, ceux qui n'exercent volontairement pas d'activité créatrice de richesse bénéficient d'un capital loisir plus important, et il n'est donc pas nécessaire de leur céder un capital économique additionnel.

Les défenseurs de l'allocation universelle vont néanmoins faire de cette valorisation du loisir un argument en faveur de leur proposition. Si elle permet à un travailleur mal rémunéré d'augmenter son capital de loisir tout en réduisant son activité productive, il maximisera son accès au capital sans violer les principes hiérarchiquement supérieurs d'égalité des chances et d'égalité des libertés.

D. L'émancipation

- L'émancipation du modèle productiviste

Les promoteurs de l'allocation universelle la présentent également comme un outil d'émancipation de l'individu, en raison du nouveau rapport qu'elle instaure entre lui et le travail.

Les systèmes de protection sociale actuels reposent sur la croyance d'une émancipation par l'emploi, accessible à tous. Cela suppose donc de faire du plein emploi l'objectif principal pour assurer l'épanouissement du citoyen. Cet idéal se frotte à plusieurs difficultés. Tout d'abord, la fin des trente glorieuses a sonné le glas du plein emploi tel qu'il pouvait jusque-là exister. Et les prévisions d'évolution du marché de l'emploi n'incitent pas à l'optimisme.

Afin de mener la lutte contre le chômage de masse, on a vu l'instauration d'un système de protection sociale plus exigeant vis-à-vis des bénéficiaires, les incitant via des mesures répressives, le *workfare*, à retrouver une place sur le marché de l'emploi, quitte à mettre le demandeur d'emploi dans la position de devoir accepter des emplois qu'il juge indignes ou précaires.

L'allocation universelle est alors présentée comme une solution à ces maux. Elle vise à établir un nouveau rapport à l'emploi. Il ne s'agit pas de dévaloriser l'importance de l'emploi mais bien de passer d'une émancipation par le travail à une émancipation du travailleur. Ce dernier est ainsi délivré de l'obligation de s'inscrire dans une logique d'emploi à tout prix. Il est libre de choisir les activités, productives ou non, nécessaires à son épanouissement.

Elle lève également les contraintes liées aux mesures de contrôle instaurées par l'État social actif. Il n'est ainsi plus nécessaire au bénéficiaire de démontrer sa volonté de trouver une place sur le marché de l'emploi. L'allocation le libère de l'obligation d'accepter un emploi qu'il juge indigne ou précaire. Elle donnerait également au travailleur un pouvoir de négociation inédit dans son rapport aux employeurs, dans la mesure où il ne lui serait plus économiquement autant nécessaire d'occuper une fonction rémunérée.

Il ne s'agit pas de lever l'idée d'un État social actif, mais de substituer à cet aspect répressif un renforcement positif.

L'allocation universelle pourrait également avoir un effet positif sur le chômage. Ses défenseurs imaginent qu'elle pourrait inciter les demandeurs d'emploi à accepter des postes qu'ils jugeaient

auparavant dignes d'intérêt mais trop peu rémunérés. Pour Vanderborght, interrogé par Nahapietian (2017), elle permettrait également au travailleur d'optimiser l'équilibre entre ses différentes activités, offrant ainsi plus de fluidité dans les parcours professionnels, ce qui serait mécaniquement source pour certains de réduction du temps de travail, et donc d'embauches supplémentaires. Néanmoins, il est clair pour ses partisans que l'allocation n'est pas la mesure la plus efficace pour lutter contre le chômage. Mais ce problème est facilement évacué dans la mesure où le travail n'est plus la source première de l'émancipation de l'individu.

Alors qu'actuellement, seule l'occupation d'un emploi productif est jugée utile car créatrice de valeur, avec comme corollaire que ce qui n'est pas emploi est loisir, l'allocation universelle permettrait ainsi de repenser cette division du temps et de remplacer la vision de l'emploi comme seule activité valorisable par une conception du travail au sens large (emploi, travail domestique, formation), créatrice de valeur tant pour l'individu que pour la société. Elle permettrait alors de substituer à la logique de l'émancipation par le travail un projet de l'émancipation du travailleur.

- L'émancipation du modèle patriarcal

Nous l'avons vu précédemment, l'individualisation des droits est source de débat au sein des mouvements féministes, entre ambition de s'émanciper d'un système conçu sur une logique patriarcale et inquiétude de perdre les droits dérivés sur base desquels des générations de femmes ont construit leur protection.

L'allocation universelle aurait pour ses adeptes l'avantage de lever cette objection et de permettre ainsi aux femmes, quelle que soit leur situation actuelle ou passée, de bénéficier d'une protection sociale individualisée sans avoir à justifier d'un droit acquis par le travail, le mariage ou toute autre forme de droits directs ou dérivés.

La promesse d'émancipation du modèle patriarcal par l'individualisation semblerait dès lors tenue, dans la mesure où le poids des droits dérivés ne pèserait plus sur les bénéfices économiques attendus. De plus, les femmes, victimes de l'inégalité genrée des salaires, seraient davantage bénéficiaires que les hommes, en raison de leur contribution nette inférieure dans le cas d'un prélèvement sur le revenu. L'allocation universelle, à défaut d'impacter directement l'égalité des salaires, pourrait ainsi jouer un rôle redistributif par rapport aux inégalités de genre.

De plus, on constate que les femmes sont plus susceptibles de profiter des dispositifs de travail

à temps partiel ou des interruptions de carrière. L'allocation universelle peut ouvrir davantage ces opportunités aux femmes, alors que pour l'instant elles sont surtout réservées à celles dont le travail à temps plein n'est pas un impératif économique (Corsani citée par Mouzon 2017).

Pour autant, les mouvements féministes restent très prudents par rapport à la position à adopter face au projet soutenu par les tenants de l'allocation universelle. La principale crainte tient justement au fait que ce projet ne remette en cause les combats qui ont été menés depuis plusieurs décennies par les féministes et notamment l'un des premiers d'entre eux : le droit au travail des femmes (Ouardi 2013). Si de grands progrès ont été accomplis dans le combat pour l'égalité hommes-femmes, les inégalités restent présentes, tant dans la sphère professionnelle que privée. Or, l'allocation universelle pourrait venir à nouveau creuser les inégalités dans ces deux mondes.

Eydoux et Silvera (2000) pointent notamment le risque de voir l'allocation universelle se muer pour de nombreuses femmes, et surtout celles aux plus faibles revenus, en un salaire maternel, sorte d'allocation visant à rémunérer les femmes pour le travail domestique (soins et éducation des enfants, tâches ménagères) qu'elles effectuaient auparavant gratuitement, et saperait ainsi des années de combat féministe pour l'égalité face au partage de ces tâches. La promesse d'émancipation personnelle, de temps laissé à l'épanouissement et à l'émancipation par le choix de l'équilibre entre activités pourrait se voir balayée par le report intégral des tâches domestiques sur les épaules des femmes. On serait donc face à un recul sociétal qui nous renverrait bien des décennies en arrière, avec le retour du stéréotype de la famille nucléaire composée de l'homme chef de ménage exerçant une activité productive et de la femme au foyer veillant sur les affaires domestiques.

Concernant le domaine professionnel, l'économiste Hélène Périvier (Mouzon 2017) craint une allocation universelle qui se muerait en « un solde de tout compte pour les femmes, qui signe l'abandon de toute revendication collective d'accès au marché du travail et d'amélioration des conditions d'emploi ». Or, après avoir longtemps été exclues de la sphère professionnelle, abandonnée aux seuls hommes, les femmes, réunies au sein des mouvements féministes, ont fait du droit au travail et de l'émancipation par le travail un important cheval de bataille. Si cette lutte a beaucoup progressé au cours des dernières décennies, elle n'a pas encore abouti. Treillet (2015) reproche ainsi aux défenseurs de l'allocation universelle de donner plus d'importance à l'aspect aliénant du travail qu'à sa dimension émancipatrice.

Antonella Corsani leur répond en relevant le paradoxe de défendre dans une perspective

féministe un projet d'émancipation des femmes qui passe par un modèle traditionnel masculin, dans lequel l'emploi joue en effet un rôle central.

Pour Mylondo (cité par Mouzon 2017), le problème se situe plutôt dans le fait que les inégalités de genre existent dans la société, et l'allocation universelle n'a pas en soi vocation à servir ou desservir la lutte pour l'égalité de genre. Couplée à d'autres mesures, comme par exemple la réduction du temps de travail ou le partage des tâches domestiques, elle peut participer à l'émancipation des femmes.

E. La liberté réelle

Popularisée par Philippe Van Parijs (1995), puis Yannick Vanderborght (2005), la vision d'une allocation universelle comme outil d'accès à la liberté réelle repose sur une logique qu'ils qualifient de libérale-égalitaire. Ce principe suppose que chaque individu puisse de manière effective jouir de la liberté de faire ce qu'il estime bon. Cette liberté doit être égale pour tous, et ce au moyen d'une répartition égalitaire, c'est-à-dire en maximisant pour chacun les ressources mises à sa disposition. Cette répartition égalitaire ne peut violer les principes de liberté.

Alors qu'une partie des philosophes libéraux vont s'opposer à une telle mesure dès lors qu'elle violerait le principe de réciprocité qui veut que l'on ne reçoive qu'une compensation à ce que l'on apporte à la société, Vanderborght et Van Parijs mettent en avant les inégalités premières qui existent dans l'accès même à l'emploi. Pour eux, les détenteurs d'un emploi de qualité le doivent à une forme de « dotations de base » plus ou moins favorables (talent, éducation dispensée, réseau, citoyenneté, géographie, époque). Ces avantages vont se traduire par un bénéfice, calculé comme la différence entre le revenu perçu et le revenu qui aurait été obtenu dans un marché de l'emploi parfaitement concurrentiel. C'est ce bénéfice qui doit faire l'objet d'une répartition entre tous, travailleurs ou non. Le principe de réciprocité n'est ainsi pas violé car celui-ci suppose une égalité au niveau des dotations de base.

La liberté réelle repose donc sur trois justifications préalablement évoquées : la compensation, l'égalité, et l'émancipation. La compensation de l'inégalité des dotations de base justifiant la répartition égalitaire des avantages qui en découlent en matière de revenu du travail donne ainsi aux bénéficiaires la liberté de choisir leurs activités afin de contribuer à leur émancipation.

F. La technologie

Koenig présente une sixième justification d'un tout autre ordre. Alors que les cinq justifications précédentes tenaient davantage de la philosophie, il avance ici un élément factuel, à savoir les avancées technologiques. L'influence de ces dernières n'est pas neuve. Déjà lors de la première révolution industrielle, la modification des rapports de production et les débats sur la répartition des gains de productivité ont influé sur les formes qu'allaient prendre les premiers vrais systèmes de protection sociale.

Pour certains, l'avènement de la robotique, du numérique et de l'économie du savoir collectif est une nouvelle modification de ce rapport entre travail et travailleur. Cette nouvelle révolution industrielle rend nécessaire de reconsidérer le rapport au travail, et donc sa place dans les modes de protection sociale.

Ainsi, Pour André Gorz, les gains de productivité engendrés ne rendent plus nécessaire pour tous de jouer le jeu du système productif (Alaluf 2016). Ces technologies sont utilisées pour se passer de l'emploi en lui substituant une mécanisation. On ne peut donc plus faire du travail une valeur centrale, qui serait exigée du citoyen pour pouvoir bénéficier d'un droit à la protection sociale.

Les productivistes, comme les nomme Ferry (1995), opposent à ce constat une vision optimiste où toute avancée technologique détruit des emplois mais les remplace par d'autres plus nombreux.

Les travaillistes, toujours selon la terminologie de Ferry, voient dans ces évolutions la possibilité de remettre sur la table la question de la répartition des gains de productivité. C'est notamment dans ce cadre que vont émerger les revendications de diminution du temps de travail.

Pour Ferry, ces critiques seraient nulles et non avenues. Considérer que l'automatisation va générer de nouveaux emplois n'est qu'une vision économique, incertaine, qui ne tient pas compte des réalités sociales et des problèmes que cela va générer. La réduction du temps de travail serait quant à elle utopique. Là où Ackerman y voit un moyen de répartir les ressources de manière égalitaire en maximisant l'accès à l'emploi (Zamora 2016), Ferry lui oppose l'impossibilité de diviser indéfiniment le travail afin que chacun en ait sa part. La réduction du temps de travail se heurterait alors à la limite des manques de complémentarité entre les

codétenteurs des mêmes fonctions.

De plus, la mécanisation des emplois repose sur un objectif de baisse des coûts salariaux, ce qui aurait pour effet de tirer vers le bas les revenus primaires des individus et donc de diminuer la consommation et inhiber la croissance économique. Face à ce paradoxe, l'allocation universelle pourrait permettre de maintenir un niveau de consommation suffisant afin d'assurer la croissance. Mais la vision de Ferry ne consiste pas à imaginer une solution pour rendre soutenable la fin du travail. Sa conception de l'allocation universelle suppose, nous le verrons par après, une reprise des valeurs d'émancipation reconnues par ses défenseurs au travail. Il fonde son analyse sur le déclin du travail salarié, raréfié, de moins en moins porteur de sens, de reconnaissance (le métier se transformant en fonction), et de motivation pour le travailleur. Il fait de l'allocation universelle un outil de valorisation du travail, via le développement d'un secteur quaternaire, non mécanisable, fondé sur le lien social. Il vise ici notamment le développement de l'artisanat, de l'économie sociale, des initiatives associatives, du travail indépendant.

Pour Ferry, les évolutions technologiques sont donc l'occasion d'instaurer un dispositif, l'allocation universelle, qui, non content d'instaurer une protection sociale basée sur l'égalité face à la précarité, serait un incitatif à reconquérir le travail libéré et à se débarrasser des obligations réglementaires propres à l'État social actif, en étant délivré des contraintes financières. Pour lui, « tant que [le travail] est une contrainte, il n'est pas un droit ».

Notons que cette vision de la technologie qui viendrait remettre en question la place du travail est loin de faire l'unanimité. Castel (2017) évoque ainsi le mythe démobilisateur de la fin du travail. Pour lui, si les évolutions technologiques ont pour conséquence un effritement de la société salariale, cela n'implique pas une remise en cause de la centralité du travail. Il dénonce ainsi la « *confusion qui assimile le fait que l'emploi a perdu sa consistance avec le jugement de valeur qu'il aurait perdu son importance* ». Si le rapport au travail a changé, ce serait en raison de sa précarisation, non de sa centralité.

G. La coopération étendue

En plus de ces justificatifs énoncés par Koenig, il nous semble intéressant d'en mentionner deux autres qui, à notre sens, s'avèrent pertinents pour bien comprendre le débat sur ce qui fait ou

non de l'allocation universelle un dispositif juste. Pour commencer, nous évoquerons la contribution de Mark Hunyadi.

Dans *Une autre idée de la coopération : la philosophie sociale de l'allocation universelle* (2015), il repart du travail de John Rawls qui présentait une vision de la société comme étant « un système de coopération équitable », ce qui implique un donnant-donnant où chacun est tenu de coopérer, c'est-à-dire de travailler ou de montrer sa volonté à agir de la sorte, pour obtenir le droit de bénéficier d'une protection sociale. Cela a pour corollaire que le non-actif volontaire ne peut opposer de droit à un soutien par la société. Chacun serait donc libre de faire ce qu'il veut de sa vie... à condition de travailler pour rendre ce droit effectif. Les tenants de la liberté réelle, Van Parijs en tête, vont voir dans ce principe une entrave illibérale à lever, au moyen de l'allocation universelle.

Mais pour Hunyadi, le problème de ce donnant-donnant collaboratif ne vient pas des limitations à la liberté qu'il génère, mais plutôt de l'aspect travailliste de cette coopération. Selon lui, la coopération traverse tout le lien social, et pas seulement la sphère du travail. La possibilité même d'apporter une contribution laborieuse naît d'une coopération large et non délimitable à la sphère du travail.

Selon Hunyadi, chaque citoyen, en faisant usage de sa liberté, contribue à la société, que ce soit par son travail, par les liens sociaux qu'il crée, par la paix sociale qu'il assure, etc. Il appuie son raisonnement sur la conception marxiste : « De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins ». Pour Hunyadi, il n'y a pas là de conditionnalité liée au travail. Chacun contribue librement en fonction de ses capacités, afin de créer un grand système de coopération sociale. Ainsi, l'artiste ou le fameux surfeur de Malibu, par leurs actions, ont une utilité sociale et contribuent au système, même si ce n'est pas une coopération travailliste.

H. Le convivialisme

Nous l'avons vu, plusieurs justifications ont été émises pour attester de l'utilité de l'allocation universelle. Sur cette base, nous allons retrouver des défenseurs de l'allocation universelle sur un large spectre du champ politique. Marxistes, libertariens, libéraux, égalitaristes peuvent se retrouver dans ces justificatifs et défendre l'allocation universelle, sans pour autant qu'un de ces courants ne la soutienne de manière homogène. Face à la difficulté d'avoir une lecture

partagée de l'allocation universelle, les tenants du convivialisme tentent d'ouvrir une porte.

Pensée sur base des quatre grandes doctrines – socialisme, communisme, anarchisme, libéralisme –, cette philosophie tente de les concilier en leur accordant un respect similaire, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales au sein d'une société où la croissance n'est plus soutenable, tant pour des raisons économiques qu'écologiques (Caillé 2017).

Établi sur ces quatre idéologies, le convivialisme repose sur quatre principes essentiels : la commune humanité, la commune socialité, la légitime individuation et l'opposition constructive. Un projet juste se doit de respecter ces quatre principes et assurer la sauvegarde de la planète. Chacun de ces principes peut être utilisé pour appuyer l'allocation universelle.

Chacun aspire à être reconnu dans sa singularité (individuation). L'allocation universelle permet de reconnaître cette singularité mais également le statut de membre de la commune humanité et de la société. En alliant ces trois premiers principes, et en ne mettant pas en cause le patrimoine commun, l'allocation universelle est donc justifiée selon les principes du convivialisme.

Comme chez Hunyadi ou Ferry, l'absence de conditionnalité n'implique pas qu'aucune réciprocité n'est attendue, mais qu'on ne peut s'appuyer sur l'absence de participation pour refuser l'octroi. Aux mesures restrictives du *workfare*, les convivialistes opposent le pari positif que le bénéficiaire s'inscrira dans une logique de don/contre-don et pourra rendre à la société un peu de ce qu'il a reçu, selon ses moyens. Ne pas espérer de contre-don reviendrait d'ailleurs à disqualifier le bénéficiaire, le considérant comme un être incapable d'apporter du positif à la société dans laquelle il vit. L'allocation universelle doit permettre de lever la stigmatisation et le mépris dont sont victimes les plus démunis. Elle doit être un outil de solidarité et d'appartenance commune à l'humanité et à une société (nationale), étant entendu qu'il n'existe actuellement pas une société politique mondiale.

I. Synthèse

Nous l'avons vu, l'allocation universelle peut être reconnue comme un argument juste au regard d'argumentaires variés, parfois antagonistes, parfois complémentaires. Ces justifications ne sont pas l'apanage d'un courant particulier, de même qu'il n'existe pas un courant qui soutienne ou s'oppose intégralement à l'allocation universelle.

II. Les défis qui permettent l'émergence

En sus de ces justifications, il nous semble important d'évoquer trois mutations à l'œuvre au sein de nos sociétés, qui ne sont pas sans rapport avec la mise à l'agenda de la proposition d'instauration d'une allocation universelle. Nous évoquerons ici la quatrième révolution en cours et ses impacts sur la structure du marché de l'emploi. Nous étudierons ensuite la remise en cause des régimes de protection sociale. Enfin, nous examinerons en quoi le développement durable constitue un terrain fertile pour les réflexions sur la mise en place d'une allocation universelle.

A. La quatrième révolution industrielle et le capitalisme cognitif

Commençons tout d'abord par un rappel historique. Tandis que la société était jusqu'alors majoritairement caractérisée par l'activité agricole, les évolutions techniques depuis le XIX^{ème} siècle se sont accompagnées d'une transformation de la société vers un développement de l'industrie et une mécanisation de plus en plus grande. Cette transformation est classiquement décomposée en quatre étapes structurantes. La première révolution est basée sur l'utilisation du charbon et de la vapeur pour développer des outils de production mécanisés, notamment dans les secteurs du textile, de la métallurgie, et des transports. La deuxième révolution se produit au début du XX^{ème} siècle, et est marquée par l'invention du moteur à combustion et la domestication de l'électricité. La troisième révolution a permis l'automatisation des processus de production grâce aux évolutions électroniques et informatiques, permettant l'automatisation de certains modes de production.

La quatrième révolution industrielle consiste elle aussi en une automatisation des outils de production. Elle constitue néanmoins une rupture avec l'évolution précédente, tant du fait de son rythme de croissance exponentiel, que par l'étendue des domaines impactés (Schwab 2015). Elle repose notamment sur les nouvelles technologies de l'information, la biotechnologie, l'intelligence artificielle, l'informatique quantique, etc. Ces progrès technologiques ne sont pas sans conséquence sur l'économie et l'emploi.

Citons en effet la menace que cette révolution fait peser sur l'emploi. Ces vingt dernières années, le volume de l'emploi dans l'industrie a baissé de 20% alors qu'il augmentait de 27% dans les services (OCDE 2019). 40% des nouveaux emplois créés entre 2005 et 2016 sont dépendants

des technologies numériques. L'OCDE estime que 14% des emplois actuels pourraient disparaître dans les quinze prochaines années en raison des évolutions technologiques, et 32% pourraient faire l'objet d'importantes transformations, alors que d'autres prédictions sont plus pessimistes encore.

Les travailleurs semblent mal armés pour faire face à ces évolutions. 60% d'entre eux n'auraient ainsi pas les compétences de base en informatique pour affronter ces changements.

Si ces transformations vont permettre l'ouverture de nouveaux emplois, il n'est pas certain qu'ils puissent être facilement pourvus au vu des qualifications nécessaires, ni que leur nombre suffise à compenser les emplois supprimés. Ce risque est toutefois à nuancer. Tout d'abord parce que les prédictions en termes d'emploi ne sont pas toutes aussi alarmistes. Mais également parce que cette automatisation s'accompagne de changements dans les dispositifs de formation et d'apprentissage des outils informatiques chez les nouveaux entrants sur le marché du travail.

On observe un basculement d'un capitalisme productif à un capitalisme cognitif, caractérisé par une déconnexion entre emploi, production, et création de valeurs. Avec la hausse de la productivité, la richesse engendrée par les processus productifs s'étiole. On va alors voir une augmentation de l'importance des connaissances détenues par l'entreprise, par exemple avec la propriété des brevets ou le développement de l'industrie financière. Sur le plan du travail, celui-ci va également être de plus en plus déconnecté de la production de richesse. Le travailleur devient créateur de savoir et d'outils qui seront mobilisés pour générer de la valeur par après (Vercellone 2015). Cela implique de ne plus simplement disposer de qualification professionnelle, mais également de compétences développées hors du cadre professionnel (capital social, réseau, créativité).

Parallèlement à cela, on notera également que la contribution attendue lors d'un échange avec un consommateur ne se réduit plus pour les entreprises à sa seule plus-value économique directe. Les nouvelles technologies permettent aux entreprises de disposer de données personnelles monétisables. De plus, le consommateur est invité à accomplir une partie des tâches qui étaient avant effectuées par les travailleurs (PC Banking, commandes en ligne ou sur bornes, scanning des produits dans les supermarchés, etc.).

Ces transformations technologiques ne sont pas étrangères au soutien remporté par les défenseurs de l'allocation universelle. La menace qui pèse sur l'emploi amène à se poser la question de la possibilité d'atteindre réellement le plein emploi. En outre, si de plus en plus d'emplois venaient à être remplacés par des robots, les difficultés de financement de la sécurité

sociale pourraient s'aggraver. L'allocation universelle est présentée comme étant tout à la fois une compensation à l'impossibilité de garantir le plein emploi et un moyen d'augmenter le partage du travail et en conséquence le taux d'emploi. Elle permettrait également aux individus de choisir de se former pour faire face à ces mutations. Comme nous le verrons par après, la déconnexion de l'emploi et de la protection sociale permettrait également de justifier le financement d'une allocation universelle par une taxe sur les robots, sur les transactions financières, ou les brevets qui sont au cœur de la production de valeur au sein du capitalisme cognitif. On observe également que le constat d'un décroisement entre travail et non travail au travers du développement de compétences fait ici écho à la justification de l'allocation universelle reposant sur les inégalités de dotations de base (cf. supra). Enfin, comme le mentionne Vercellone, l'allocation universelle permettrait de rémunérer les individus pour la valeur qu'ils fournissent, tant au travers du partage de leurs données personnelles que du travail effectué qui était autrefois dévolu à l'entreprise.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que dans ses recommandations faisant suite à l'analyse de l'effet des nouvelles technologies sur l'emploi, si l'OCDE s'oppose à la mise en place formelle d'une allocation universelle, l'organisation propose tout de même d'adjoindre aux mesures de protection sociale en vigueur des aides universelles sans conditions de ressources.

B. La critique de l'État-providence et de l'État social actif

Cette dernière remarque de l'OCDE est liée au constat plus global de l'insuffisance des régimes de protection sociale actuels, confrontés à la difficulté de remplir leurs objectifs de lutte contre la précarité dans un contexte de baisse des financements et de dérégulation des conditions de travail. Ainsi, pour Denis Clerc (2015), « Notre protection sociale est à bout de souffle : coûteuse, complexe et peu efficace en matière de réduction de la pauvreté ». Cette remise en cause n'est pas neuve. Pour Reysz et Euzeby (2014), approfondissant les thèses de Rosanvallon, l'État-providence est la proie d'une triple crise : financière – comment financer la protection sociale surtout face au vieillissement de la population et au chômage structurel ? ; d'efficacité – incapacité à atteindre les objectifs fixés ; de légitimité – questionnement sur les modalités de prélèvement et sur l'allocation de ceux-ci.

Ces crises sont apparues progressivement au sortir des trente glorieuses. Elles signent l'échec des politiques keynésiennes. C'est en réponse à ces difficultés que l'État-providence va laisser

sa place au paradigme de l'État social actif. L'objectif de ce paradigme est de maximiser le taux d'emploi en conditionnant l'octroi de la protection sociale à la participation par l'occupation d'un emploi ou par sa recherche active, ce qui permettrait d'assurer le financement tout en maximisant l'atteinte de l'objectif d'inclusion sociale.

En cas de non-respect des conditions fixées, l'allocataire est alors exclu des dispositifs de protection sociale. Cette logique, le *workfare*, fait l'objet de nombreuses critiques. Elle obligerait ainsi les demandeurs d'emploi à accepter des emplois indignes. Pour Morenville (2002), cela a pour conséquence une détérioration de la qualité des emplois, un détricotage du droit du travail et une flexibilisation des emplois. Pour Simar (2002), cela favorise les emplois précaires, tant en termes de rémunération que de stabilité. Pour Lebeau (2002), plus un public est fragilisé, plus il risque d'être victime de ces emplois précaires, avec pour effet d'augmenter encore leurs difficultés.

L'effet de ces politiques sur la réduction du chômage pose également question. Feltesse (2005) s'interroge d'ailleurs sur l'ambition réelle de ces mesures : s'agit-il d'augmenter l'emploi dans l'intérêt de tous, ou de fournir aux entreprises un réservoir d'actifs pour éviter les pénuries de main d'œuvre ?

D'un point de vue économique également, la réinsertion d'un allocataire sur le marché du travail par le biais d'un emploi jugé indigne par le travailleur peut être contre-productif. Ferry évoque ainsi les moyens par lesquels le travailleur peut faire payer à la société cette contrainte : congés de maladie, médication, productivité faible. Les contraintes du *workfare* joueraient également pour Ferry un rôle important dans le non-recours aux aides sociales, avec pour conséquence une augmentation de la précarité.

De manière plus générale, Van Parijs (2004) voit dans le système des allocations de chômage une trappe de laquelle il est difficile de sortir, rendant les mesures de remise à l'emploi inefficaces. Tout d'abord, le faible différentiel entre l'allocation de chômage et la remise au travail ne permet pas d'assurer une sortie de la précarité. L'Institut pour un Développement Durable (2012) a ainsi montré comment le passage d'un statut d'allocataire social à celui de travailleur était bien souvent synonyme de stabilisation ou de baisse du revenu net. Pour cette même raison, les entreprises sont parfois peu enclines à ouvrir certains postes peu rémunérés car elles savent qu'elles auront du mal à trouver un preneur motivé et docile. De plus, l'incertitude liée au changement de statut et la peur de ne pouvoir facilement retrouver son ancien statut est un frein à la reprise du travail. Outre ces aspects qui favorisent le chômage

volontaire, le fait d'être éloigné du marché du travail pour une longue durée constitue un handicap pour le réintégrer. En effet, pendant son activité, le demandeur d'emploi perd certains savoir-faire productifs et voit ses ambitions changer. Plus le travailleur pense perdre ses compétences, plus il aura tendance à revoir ses ambitions à la baisse ou à les réorienter. Conscientes de cela, les entreprises vont adopter, toujours selon Van Parijs, une attitude méfiante vis-à-vis des chômeurs de longue durée.

On notera également que, dans la lignée de la logique prônée par le *workfare*, l'ONEM conditionne le droit aux allocations de chômage à la non-prestation d'activités bénévoles ou à la participation, même bénévole, à des conseils d'administration (Hannotiaux 2017). Des dérogations existent mais restent difficiles à obtenir, constituant pour de nombreux critiques une entrave au droit d'association pourtant garanti à tout citoyen. Dans la même veine, Lebeau reproche à nos régimes de protection sociale de ne pas suffisamment investir dans les bases sociales de la productivité (dont l'éducation, la santé, les politiques familiales) au profit de l'appareil productif.

Notons également que, dans la lignée du développement de l'économie collaborative, de nouvelles formes d'emplois atypiques sont apparues. Ni vraiment salariés, ni vraiment indépendants, ces nouveaux emplois consistent en la mise en relation de prestataires de services et leurs clients via de grandes plateformes en ligne (Uber, Airbnb). Étant donné leur statut hybride, ces travailleurs ont 40 à 50% de risque supplémentaire de ne pas pouvoir bénéficier d'un revenu de remplacement en cas de perte d'emploi. Ils bénéficient également de peu de représentation collective, ce qui les met en difficulté dans leur rapport avec leur employeur (OCDE 2019).

Pour ses défenseurs, l'allocation universelle est une réponse aux insuffisances de l'État-providence et aux excès de l'État social actif. Si elle ne résout pas le problème du financement, elle répond aux critiques de légitimité en étant une mesure aux principes justes, et d'efficacité en étant un meilleur outil de réduction de la précarité. L'allocation universelle permettrait de laisser à l'individu le choix de juger si un emploi est indigne ou non (Vanderborght & Van Parijs 2005). Elle favoriserait la motivation des travailleurs et donc l'intérêt économique. Ensuite, elle lèverait les risques de non-recours (Ferry 1999). Elle pourrait également diminuer la trappe du chômage en levant les freins liés à l'inquiétude de perdre ses avantages et de ne pas obtenir d'augmentation du revenu net. Elle ne serait pas un frein à l'exercice d'activités non productives utiles pour la société. Enfin, elle permettrait au détenteur d'un emploi issu de

l'uberisation de bénéficier d'une protection sociale et de le doter d'un levier dans les négociations avec son employeur.

Notons que certains défenseurs de la sécurité sociale, tel Dumont (2019), militent pour une protection sociale fondée sur un cadre universaliste, à même de répondre à ces problématiques, sans pour autant remettre en cause l'aspect assurantiel.

C. Le développement durable et la transition écologique

L'Organisation des Nations Unies désigne sous l'appellation de développement durable « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Rapport Brundtland 1987). Il s'agit d'une réponse à un ensemble d'enjeux identifiés à partir des années 1940 : réchauffement climatique, raréfaction des ressources naturelles, déséquilibres Nord-Sud, appauvrissement de la biodiversité, catastrophes naturelles et industrielles.

Ce concept sous-entend la recherche d'un équilibre dans la satisfaction des besoins économiques, environnementaux, sociaux et culturels. Pour Jackson (2010), cette quête d'équilibre nécessite de remettre en cause la centralité de la croissance économique. Celle-ci implique une utilisation toujours plus importante des ressources naturelles. De plus, les fruits de la croissance profitent surtout aux plus riches, avec pour effet de creuser les inégalités.

Dans ces conditions, les défenseurs de l'allocation universelle la présentent comme un complément crédible au concept de développement durable, notamment parce que ce dernier, en contestant la maximisation de la croissance, implique de remettre également en cause la centralité de la recherche du plein emploi. De plus, la logique d'un patrimoine commun à protéger fait écho à la justification de l'allocation universelle par la compensation (cf. supra).

Mais c'est surtout en tant que dispositif complémentaire à la transition écologique que l'allocation universelle pourrait trouver un rôle important. Pour Arnsperger (2015), elle peut être une « ressource de libération des expérimentations alternatives. [Elle] rendrait possibles des démarches de critique sociale et de transitions écologiques en actes, mais sur fond d'une indétermination personnelle qui serait le gage de sa liberté et de sa lucidité. [...] [L'allocation universelle] ne rend pas la transition écologique ou la transformation sociale automatique, mais dans un cadre plus grand de réflexivité critique des acteurs sociaux, [elle] ouvre un espace de prise de conscience, de décision et d'action. ».

On voit donc bien comment les volontés de mettre à l'agenda le développement durable et l'allocation universelle peuvent se renforcer mutuellement, du fait de leurs proximités en termes de valorisations des activités socialement utiles, de lutte contre les inégalités, et de remise en cause de la centralité de l'objectif de plein emploi.

III. Le débat économique

Nous ne nous attarderons pas sur les aspects économiques de l'allocation universelle. En effet, bien que ce débat soit très important pour pouvoir prendre position pour ou contre un tel projet, il n'a réellement de sens que s'il est consécutif à une reconnaissance du caractère juste du principe de la mesure. Il nous semble néanmoins important d'évoquer ces questions afin de pouvoir les distinguer lors de l'analyse des arguments des organisations dont nous évaluerons les positions par rapport à l'allocation universelle.

A. Quel financement ?

L'instauration d'un système d'allocation universelle peut se faire selon trois grands principes : la redistribution, la compensation de l'utilisation de ressources, et la création monétaire.

Classiquement, l'allocation universelle est envisagée sous l'œil de la redistribution, à l'image de notre système de sécurité sociale. En fonction des auteurs, cette redistribution peut s'envisager de différentes manières. Certains défendent l'idée d'un financement sur base des cotisations salariales. On resterait alors dans un financement semblable à la sécurité sociale actuelle, mais avec une répartition différente. Ce modèle est abondamment critiqué puisqu'il fait directement peser le poids de ceux qui exercent leur liberté de ne pas travailler sur ceux qui travaillent.

En réponse à cette critique, d'autres vont favoriser une vision où le financement repose sur la fiscalité. Chaque personne physique et morale est soumise à la fiscalité, et l'État reverserait sur cette base fiscale une allocation forfaitaire à chaque citoyen.

Certains défendent également un financement par la consommation, via une hausse de la TVA et une baisse des cotisations sur le travail.

Un autre mode de financement pourrait reposer non plus sur la redistribution mais plutôt sur la compensation de l'utilisation de ressources. Il peut s'agir de ressources naturelles, comme en Alaska avec l'exploitation du pétrole, ou de ressources financières, comme à Macao avec les bénéfices tirés du régime particulièrement favorable aux casinos. De telles dispositions ne sont évidemment pas transposables n'importe où, et ne semblent donc pas pouvoir être une source de financement plausible pour une instauration large de l'allocation universelle.

Evoquons néanmoins l'idée de mettre en place une nouvelle fiscalité qui permettrait de financer l'allocation universelle via une logique de compensation. On peut tout à fait imaginer compenser la raréfaction de l'emploi à la suite de la robotisation annoncée, et donc la perte de cotisations attendue, par une taxe sur les robots qui se substituerait aux cotisations salariales et patronales. De même que les objectifs de transition écologique pourraient être soutenus par une taxation des énergies polluantes ou la vente de permis de polluer. Citons également la mise en place d'une taxe Tobin qui pourrait être un outil efficace de financement et pourrait être justifiée par le fait que le système financier est né et soutenu par l'exploitation de ressources originellement communes.

Par ailleurs, certains tentent de démentir Emmanuel Macron lorsqu'il clamait qu'il n'existe pas d'argent magique, en proposant un financement via l'une ou l'autre forme de création monétaire. L'idée d'une telle opération est généralement rejetée par la majorité des économistes, principalement en raison des risques d'inflation que cela provoquerait.

Pourtant, dans la foulée des mesures de *quantitative easing* prises par la BCE depuis 2015, certains auteurs comme Ferry ou Bresson voient dans la création monétaire une alternative crédible aux difficultés de financement d'une allocation universelle. Ils évoquent ainsi la possibilité de financer l'allocation universelle via une création d'actifs placés au sein des banques privées. Ceux-ci ne pourraient être débloqués que sous certaines conditions, s'apparentant alors à un droit de tirage, ce qui aurait pour effet de ne pas favoriser une inflation problématique.

Une autre piste de création monétaire repose sur un financement de l'allocation universelle via le versement d'un revenu sous forme d'une monnaie alternative (Raveaud 2015), avec l'objectif de ne pas déstabiliser les cours de la monnaie officielle. Cette alternative serait également compatible avec un maintien des systèmes de protection sociale existants et pourrait être soutenue par les tenants d'une transition écologique forte en en faisant un incitant pour l'économie locale et circulaire.

B. Quel impact en termes de coût ?

À conditions de protection égales, tous les défenseurs de l'allocation universelle s'accordent sur le fait que sa mise en place ferait l'objet d'une hausse des coûts bruts, notamment en raison de l'individualisation. Elle entraînerait la disparition du statut de cohabitant dans bon nombre d'allocations sociales existantes, ainsi que le coût de la transition du système actuel vers le nouveau (Itinera 2017). Mais ses défenseurs relèvent également que l'allocation universelle pourrait avoir des effets bénéfiques, voire même s'avérer finalement moins coûteuse que les dispositifs actuels.

Plusieurs auteurs s'attendent ainsi à une baisse du chômage, même s'il ne s'agit pas de l'instrument optimal. Mais l'emploi n'occupant plus une place aussi centrale dans la logique de l'allocation universelle que dans les systèmes classiques de protection sociale, la lutte contre le chômage n'est pas un objectif en soi mais plutôt une externalité positive. Peter Frase va même un pas plus loin en affirmant que la maximisation de l'emploi passe moins par la création massive d'emplois que par le développement de possibilités de ne pas travailler (Zamora 2016). Pour lui, les gens ont davantage besoin d'un revenu que d'un emploi. Il identifie la stigmatisation liée au statut de chômeur comme plus dommageable que les conséquences économiques qui en découlent.

Citons également les gains économiques attendus entre autres grâce à l'automatisation des versements, l'absence de mesures de contrôle des ressources, la disparition des campagnes de lutte contre le non-recours, la baisse des coûts de soins de santé, les effets des emplois précaires (Ferry 1995 : 70-72), la hausse de la productivité liée à l'occupation volontaire d'emplois. Nous nous devons toutefois de rendre compte de deux critiques de cette approche. Tout d'abord, la thèse d'un financement assuré au travers de la baisse des frais de fonctionnement est fort critiquée en raison de leur faible importance comparativement aux flux de versement des prestations sociales. Ensuite, les gains liés aux effets positifs de l'instauration de l'allocation universelle ne sont aucunement garantis. L'OCDE estime ainsi qu'un tel dispositif disposant d'un niveau de financement soutenable entraînerait une hausse du nombre de personnes en situation de pauvreté (2017), et donc une hausse d'autres dépenses, comme la santé.

C. Quel montant verser ?

Plus encore que les deux questions précédentes, la question du montant versé déclenche les passions entre opposants et partisans de l'allocation universelle. Ce montant variera forcément

en fonction du mode de financement, des justificatifs de l'allocation universelle, des mesures de protection sociale préexistantes, de leur maintien en complément de l'allocation universelle ou de leur remplacement. Il existe donc une infinité de possibilités.

La plupart des propositions basées sur la répartition reposent sur la fixation d'un montant forfaitaire, avec maintien des dispositifs allocataires d'un montant supérieur et disparition des dispositifs moins rémunérateurs. La question de la fixation de ce montant est source d'un débat important. La disparition des systèmes d'allocation inférieurs implique-t-elle également la disparition des processus d'accompagnement (réinsertion sociale, professionnelle) qui y sont liés ?

De plus, la question du montant génère deux grandes critiques de la part des opposants. Tout d'abord, l'allocation universelle se voulant être une source de revenu primaire, elle devrait, à l'image du travail rémunéré, être source de valeur économique. Or elle ne l'est pas. En outre, loin de mettre le travailleur dans une position de force par rapport à son employeur, ce dernier va pouvoir négocier des salaires à la baisse, le salarié étant bénéficiaire d'un complément de revenu. L'allocation universelle serait alors une forme de salaire déguisé versé par l'État en lieu et place de l'entreprise.

André Gorz, défenseur de l'allocation universelle dans la deuxième partie de sa carrière après s'être longtemps opposé à son inconditionnalité, reconnaît ce risque comme réel. Mais selon lui, ce problème pourrait être solutionné à la condition de prévoir un montant suffisamment élevé pour garantir que le citoyen soit bien celui qui détient le plus de pouvoir de négociation.

Un financement porté par une logique de compensation dépendra évidemment des montants pouvant être générés, et de l'intégration ou non de ces montants au régime de protection sociale en place (complément, financement alternatif).

On peut également voir dans l'allocation universelle un complément intégral aux mesures existantes. Certains envisagent ainsi de fixer le montant de l'allocation universelle à l'équivalent du taux de TVA appliqué au seuil de pauvreté, permettant ainsi à tout bénéficiaire d'un revenu inférieur ou égal au seuil de pauvreté de « récupérer » la TVA sur sa consommation. Ce dispositif serait financé par une hausse de la TVA. Toute personne dépensant moins que le seuil de pauvreté serait donc bénéficiaire net, les autres étant contribuables nets.

De manière générale, le débat sur l'allocation universelle comme outil optimal de protection sociale est grevé par les questions de financement, de coût net, et de montants.

IV. Les partis politiques

Intéressons-nous maintenant au soutien ou à l'opposition politique à l'allocation universelle comme mesure juste, en Europe et en Belgique. Nous verrons qu'il n'y a pas de position unanime au sein des différents courants politiques, même si certains semblent plus sensibles aux arguments venant en soutien à l'allocation universelle.

A. L'extrême gauche

Il n'y pas de position unanime au sein des partis politiques d'extrême gauche. On notera néanmoins une division en fonction de l'origine de ces partis. Si l'allocation universelle ne trouve que peu de soutien au sein des partis communistes classiques, voyant dans ce projet l'abandon de la lutte sociale contre le capitalisme et un renoncement à l'objectif de mettre en place une organisation communiste, elle a néanmoins percé dans le programme de partis d'extrême gauche davantage influencés par l'altermondialisme et l'écologie (UFP au Canada, *Vasemmistoliitto* en Finlande).

En Belgique, le PTB-PVDA se positionne contre l'allocation universelle. Malgré un soutien à l'individualisation des droits sociaux, au caractère universel de la protection sociale, et une opposition aux mesures de contrôle des ressources, le travail doit rester la source d'ouverture des droits, et le plein emploi un objectif prioritaire.

B. Les sociaux-démocrates

Comme nous l'avons vu lors de l'examen de son histoire, c'est au sein du Parti travailliste britannique qu'a été mise à l'agenda politique pour la première fois la proposition d'instauration d'une allocation universelle. Cette idée a été mise de côté dans la période de croissance de l'après-guerre avec une priorité donnée au plein emploi et à la croissance comme outils d'émancipation et de renforcement des acquis sociaux. Cependant, la fin des trente glorieuses a vu le retour du débat sur l'allocation universelle, notamment porté dans les années 80 au sein du parti travailliste néerlandais par le prix Nobel d'économie Jan Tinbergen. Les désaccords au sein

de la coalition menée par les travaillistes dans les années 90 empêcheront toute avancée sur la mise en place d'un tel projet. Au début des années 2000, des soutiens vont apparaître au sein des partis socialistes français, espagnols, et évidemment du parti des travailleurs brésiliens qui sera à la base en 2004 d'une modification de la constitution qui va consacrer l'objectif de mettre en place un revenu universel. Plus récemment, la victoire de Benoît Hamon lors des élections primaires pour désigner le candidat socialiste à l'élection présidentielle française fut acquise sur base d'un programme dont l'instauration d'une allocation universelle était l'élément phare.

En Belgique, le Parti Socialiste ne se montre guère favorable à l'allocation universelle. Ces dernières années, l'accent a été mis sur la valorisation des gains de productivité pour obtenir une diminution du temps de travail.

Néanmoins, en 2017, le PS va émettre une proposition se rapprochant quelque peu de l'allocation universelle. Il s'agirait de permettre à chaque travailleur ou allocataire social percevant un revenu inférieur à 110% du seuil de pauvreté d'obtenir un complément versé par la sécurité sociale pour atteindre ce montant. Cette mesure diffère néanmoins de l'allocation universelle telle que nous l'avons définie, puisqu'elle n'est pas versée à chaque citoyen. Elle ne serait pas non plus forfaitaire vu que, du plafond de 110% du seuil de pauvreté, seraient déduites les allocations perçues. Elle serait cependant bien pensée sur base de l'individualisation, et se rapprocherait finalement davantage du revenu social universel tel que défendu par François Perl. Ce dernier, directeur général du service des indemnités de l'INAMI, a émis cette proposition lors d'un colloque en septembre 2017. Elle repose sur le versement pour tous d'un revenu de 1000 euros agrémenté de suppléments selon certaines conditions (enfants à charge, statut de locataire), minoré des revenus et allocations perçus. Ce revenu serait combiné à la disparition du droit aux allocations de chômage, au revenu d'intégration, aux allocations familiales, etc.

L'institut Émile Vandervelde, centre d'étude du Parti Socialiste, a consacré en 2015 une publication à l'allocation universelle. Dans celle-ci, l'aspect de justice est peu évoqué au profit d'une remise en cause de la possibilité de la financer et d'assurer une dotation suffisante pour remplir les objectifs de lutte contre la pauvreté. On y observe également une opposition au principe d'individualisation, pourtant soutenu par le parti dans son programme dans le cadre de la vision de la sécurité sociale. On retrouve enfin une opposition fondée sur le risque de voir s'imposer une vision néo-libérale de l'allocation universelle.

C. Les écologistes

Les partis écologistes représentent assurément la force politique au sein de laquelle le soutien à l'allocation universelle est le plus important. On le remarque ainsi chez les verts britanniques et néerlandais dès la fin des années 70, puis chez les verts wallons et flamands au milieu des années 80, avant de s'étendre progressivement aux autres partis écologistes européens. Le soutien très fort de ces partis écologistes s'explique notamment par la compatibilité de l'allocation universelle avec un modèle de société en rupture avec le productivisme et la recherche permanente de croissance qu'il suppose au prix de l'épuisement des ressources naturelles.

Cette distanciation des principes de croissance implique également que la lutte contre la précarité ne peut s'opérer en cherchant à créer toujours plus d'emploi. Enfin, l'écologie politique porte un combat visant à réduire l'exploitation des ressources naturelles, considérée comme un patrimoine commun, et peut donc s'inscrire dans une logique de compensation de type pollueur-payeur, piste souvent évoquée pour le financement de l'allocation universelle.

L'allocation universelle ne fait néanmoins pas l'unanimité au sein des partis écologistes, partagés entre positions post-productivistes et tenant du « travaillisme » de la social-démocratie.

En Belgique, tant *Groen* que *Ecolo* ont intégré très peu de temps après leur fondation le principe de l'allocation universelle à leur programme. Côté francophone, c'est Philippe Defeyt, ancien président du CPAS de Namur, qui en est le principal avocat. Il propose ainsi la mise en place d'une allocation de 600 euros pour tous en complément des dispositifs de sécurité sociale existants. Dans le cadre de la campagne électorale pour les élections législatives, *Ecolo* a émis la proposition d'accorder une allocation de 460 à 600 euros pour tout citoyen de 18 à 26 ans, qui viendrait soutenir les étudiants, les jeunes travailleurs et demandeurs d'emploi, mais également ceux qui se situent en dehors de tout trajet. Les allocations familiales et l'avantage fiscal pour les parents seraient supprimés. Si l'aspect universel n'est pas présent au vu de la limitation des conditions d'âge, on voit bien en quoi un tel dispositif pourrait amorcer une évolution plus large du modèle belge de protection sociale, en misant sur une mesure reposant sur l'individualisation et l'absence de contrôle de ressources.

D. Les libéraux

La famille libérale a très vite marqué son intérêt pour l'allocation universelle. Les libéraux néerlandais et britanniques ont été parmi les premiers partis politiques européens à soutenir ce projet. Philippe Van Parijs opère une différenciation entre libéraux de gauche, « soucieux de concilier des degrés élevés de liberté individuelle et de solidarité sociale », plutôt favorables à l'allocation universelle, et libéraux de droite, pour lesquels elle violerait le principe de réciprocité.

En Belgique, la défense libérale de l'allocation universelle est personnifiée par Roland Duchâtelet, fondateur du parti *Vivant*. Il fait de sa mise en place l'une de ses principales revendications. En 2007, le parti fut absorbé par le grand frère libéral du VLD après 10 ans d'existence. Au sein de ce dernier, le débat existe entre partisans et opposants, mais ne fait actuellement pas partie du programme défendu par le parti.

Du côté des libéraux francophones, il a peu été question de l'allocation universelle. Le débat n'a été activé que récemment sous l'impulsion du nouveau président du mouvement réformateur, Georges-Louis Bouchez, défenseur depuis plusieurs années d'une telle réforme. Mais comme il le reconnaît lui-même, faire de l'allocation universelle un élément de programme des libéraux francophones est difficile au regard du positionnement du parti comme étant « le parti du travail, des gens qui veulent travailler » (Ensemble n°89 : 12-15).

E. Les conservateurs et démocrates chrétiens

Les partis chrétiens démocrates, et plus globalement les partis conservateurs se sont tenus relativement à l'écart du débat sur l'allocation universelle. On notera certes quelques engagements personnels de la part de mandataires conservateurs, sans que cela ne se mue en revendication portée par leurs partis.

En Belgique, la NVA a formulé une proposition au nom trompeur de *basisinkomen*, qui vise non pas à introduire une allocation de base, mais bien à remplacer l'assurance chômage par une allocation délivrée à tout chercheur d'emploi quel que soit son statut socioprofessionnel, avec contrôle des ressources et de la recherche d'emploi.

Du côté du CDH, « On préfère le travail universel que l'allocation universelle » déclarait en 2017 le directeur du centre d'étude du parti Antoine de Borman. Le parti ne communique que très peu sur cette question, si ce n'est pour marquer son opposition de principe.

V. Conclusion

Nous l'avons vu, l'allocation universelle n'a rien d'une idée neuve. Nous nous sommes accordés pour la définir sur base de quatre grandes caractéristiques : il s'agit (1) d'un montant versé (2) par une autorité politique (3) individuellement (4) à tous les citoyens.

Depuis une trentaine d'années, un riche débat entre philosophes, économistes et sociologues s'est installé et a fait de l'allocation universelle un dispositif de plus en plus discuté. Ce débat est d'autant plus vivace qu'elle est souvent mise en avant comme une solution à de nouveaux enjeux de société (critique de l'État-providence, évolutions technologiques, transformations économiques, transition écologique). Notre question de départ était de savoir si le soutien au principe de l'allocation universelle était décryptable via une lecture classique Gauche/Droite ou au travers des grands courants de la philosophie politique. Nous ne pouvons que constater que cela ne semble pas être à ces niveaux que se forme le soutien ou l'opposition au principe de l'allocation universelle. Il n'y a pas de position homogène au sein des différents courants politiques, ni au sein des grands courants philosophiques. Si nous ne pouvons nier l'influence des valeurs libérales dans les justifications avancées, il n'y a pas pour autant un soutien homogène des libéraux derrière cette proposition, alors que dans le même temps, certains marxistes expriment leur soutien à l'allocation universelle.

Sur base de nos observations, il nous paraît possible de concentrer notre attention sur l'une des quatre caractéristiques de l'allocation universelle pour identifier les ressorts du soutien au principe de ce dispositif. La question du versement d'une allocation forfaitaire monétaire par une autorité politique ne semble pas être remise en question. L'individualisation est source de débat, en raison du caractère optimal ou non qu'elle peut représenter. En revanche, l'universalité, c'est-à-dire le fait que tout citoyen soit bénéficiaire, est soumise à une discussion de fond. Elle remet en cause la posture classique selon laquelle le statut d'allocataire est extrêmement lié au rôle central du travail dans la société. Le travail est la base du droit assurantiel au sein des régimes de protection sociale. Les allocataires non-détenteurs d'un contrat de travail sont, eux, incités à occuper une place active sur le marché de l'emploi.

Concernant la crise de l'État-providence, Euzeby et Reysz pointaient deux solutions : soit tenter d'adapter les régimes de protection sociale, soit proposer un nouveau paradigme. L'allocation universelle, en se présentant comme un revenu primaire, avec pour conséquence de contester au travail sa place hégémonique, ne constituerait alors rien de moins qu'un nouveau contrat social où la réciprocité ne serait plus, ni contrôlée, ni socialement validée.

Partie II : Cadre théorique

Nous l'avons vu, le soutien au principe de l'allocation universelle semble ne pouvoir être perçu ni comme étant la résultante d'un positionnement sur une échelle Gauche/Droite, ni comme le fruit d'un unique courant philosophique.

L'un des éléments centraux qui semblent opposer les défenseurs de la mesure et leurs contradicteurs réside dans le rôle que doit tenir le travail dans la société. Les soutiens des modèles « validés » de sécurité sociale placent l'emploi au cœur de leurs dispositifs. Celui-ci est vu comme le meilleur levier d'émancipation du citoyen et comme une validation de la volonté de participer à la société. Les soutiens de l'allocation universelle reconnaissent l'utilité de l'emploi, mais soulignent également son côté aliénant. Ils lui préfèrent une vision plus englobante du travail, dont l'emploi ne serait qu'une composante parmi d'autres.

Afin de nous permettre de développer une proposition de grille de lecture de l'allocation universelle, nous allons donc tout d'abord nous intéresser aux valeurs associées au travail. Nous verrons ensuite en quoi ces valeurs peuvent être mobilisées dans une conception plus large du travail.

Nous poserons enfin l'hypothèse selon laquelle l'opposition entre pro et anti-allocation universelle ne peut se lire au travers d'un clivage classique. Elle peut s'envisager à travers un clivage entre, d'une part partisans d'une société fondée sur l'emploi, avec pour conséquence la recherche de la croissance économique comme moteur du plein emploi, et d'autre part les défenseurs d'une société où l'accent serait mis sur des valeurs dépassant ce débat. Autrement dit, entre un courant fondé sur des valeurs matérialistes et productivistes, et un courant d'inspiration post-productiviste. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur la théorie des clivages développée par Lipset, Rokkan, complétée ensuite par Inglehart, et agrémentée des remarques de Sinardet, de Coorebyter, et De Munck.

Sur cette base, nous opérationnaliserons nos hypothèses de recherche et présenterons la méthode mise en place pour les éprouver.

Chapitre 1 : Valeurs du travail

Dans ses appels à la mise en place d'une allocation universelle, Yannick Vanderborght (2014) appelle à une conception plus large du travail, à même d'atteindre les valeurs qu'on lui prête classiquement. Nous allons dans un premier temps voir quelles sont ces valeurs. Nous étudierons ensuite pourquoi le travail ne semble plus en mesure de les atteindre. Et enfin, nous nous examinerons en quoi l'allocation universelle se pose comme potentielle solution à la crise de la valeur travail.

I. Histoire de la valeur du travail

Tout d'abord, il est intéressant de noter que le travail a longtemps existé sans qu'y soient associées de caractéristiques susceptible d'en faire un phénomène à valoriser (Meda 2010). Il imputait aux esclaves ou à la plèbe et faisait l'objet du même mépris que celui dont étaient déjà accablées ces basses classes.

Les travaux économiques du XVIII^{ème} siècle vont modifier la perception du travail en le valorisant en tant que facteur de production indispensable à la production de richesse. Il reste néanmoins considéré comme un exercice pénible et peu désirable.

Ensuite, au XIX^{ème} siècle, le champ du travail ne va plus être examiné uniquement sous l'œil économique mais faire l'objet d'une analyse philosophique. Pour Hegel puis Marx, le travail définit la manière par laquelle l'esprit chez le premier, l'Homme chez le second, transforme la nature pour construire l'humanité. Le travail s'érige alors l'essence même de l'Homme et des hommes. Par le travail, l'homme transforme la nature et se voit transformé en retour. Le travail lui permet de créer et de s'accomplir.

Ce processus de transformation ne touche pas que l'individu mais s'inscrit également une dimension collective. Le lien social qui se noue entre les hommes est indispensable à la transformation de la nature et de l'Homme. Le travail est donc également le fondement du lien social, dans la mesure où il est une source d'intégration et d'apprentissage de la vie en société, de ses codes et de ses normes.

Enfin, avec le XX^{ème} siècle, vient le développement du salariat. Cette évolution va voir les difficultés éprouvées par l'exercice du travail être compensées par la mise en place de droits : salaire, protection sociale, droit du travail.

Ces trois étapes ne sont pas à analyser comme une succession exclusive mais, selon la formule de Dominique Meda, comme une sédimentation. Le travail devient donc une forme d'utopie, à la fois créatrice de valeur externe, tout en étant le fondement du lien social et « l'instrument de réalisation et d'expression de soi ». Le travail devient alors une valeur en soi, que chacun doit intégrer.

II. De l'utopie au désenchantement

Toujours selon Meda, il n'existe historiquement aucune organisation du travail ayant permis d'atteindre la pleine réalisation simultanée de ces valeurs utopiques du travail. Karl Marx, tout en défendant le travail comme essence de l'Homme, a mis en avant la différence entre théorie et pratique. Il distingue le procès de travail par lequel les hommes obtiennent reconnaissance sociale et épanouissement personnel, et procès de valorisation qui vise à produire de la richesse et est source d'aliénation (Renault 2011). Il constate que, dans la pratique, l'aliénation a tendance à prendre le pas sur les autres valeurs du travail. Pour Hannah Arendt également, le travail tourné vers sa finalité externe s'impose par rapport aux finalités de sociabilité et de développement de l'individu (Meda 2010). Le travail en tant que nécessité ne serait donc qu'un fardeau, source d'asservissement dont il faut se libérer. De manière générale, on notera une forme d'incompatibilité entre l'aliénation née de la logique de production de valeur externe, et la réalisation de notre humanité, tant individuelle que collective.

Le travail va finalement se muer en une valeur à part entière, productiviste, peu compatible avec les aspirations des individus. Il est pour une partie de la population source d'obligation aux conséquences néfastes sur la santé physique et psychologique (Meda 2012). Les études menées par la Eurofound (2010, 2015, 2020) et par l'Institut de Médecine Environnementale (2011) sur la souffrance au travail corroborent ce sentiment.

Plusieurs processus vont venir remettre en question cette position centrale en tant que source première de ces valeurs. Citons tout d'abord le chômage de masse structurel auquel font face nos sociétés modernes, qui tient des millions de travailleurs éloignés de l'emploi. Ceux-ci se voient privés de l'accès à une position jugée utile au niveau de la société, ainsi que de la possibilité de se développer et d'être reconnus pour leur action.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, cette diminution de la demande de travail est intimement liée à la hausse de la productivité, notamment basée sur les évolutions technologiques. Ces dernières ont également pour effet de mécaniser davantage certains emplois,

les vidant de toute créativité, et donc de la possibilité pour le travailleur de s'exprimer à travers son travail.

Notons également la dissonance entre la reconnaissance que reçoit le travailleur de la part de l'appareil productif et l'utilité sociétale de son travail. L'enseignant ou le soignant sera ainsi bien moins rémunéré que le trader ou le joueur de football malgré une utilité sociale que l'on pourrait considérer comme supérieure.

Nous avons aussi vu que les mesures de *workfare*, en incitant le demandeur d'emploi à accepter un emploi qu'il juge indigne, valorisent une vision du travail présentée, notamment par le Mouvement Utopia (2012), comme étant fondée sur l'utilité externe et la sociabilisation, mais qui met de côté l'expression de soi.

Pour autant, si nombreux sont les auteurs à dénoncer le caractère utopique du travail, au sens de l'emploi, comme source à la fois de création de valeur sociétale, d'auto-réalisation de l'individu et de fondement du lien social, ils ne remettent pas en cause la capacité du travail à réaliser en partie ces valeurs. Il ne s'agit dès lors pas tant de vouloir abolir le travail mais de lui contester sa place centrale dans l'accomplissement des trois valeurs qu'on lui attache.

Ce constat repose sur le fait que d'autres activités non ou peu monétarisées ont une utilité dans la société. On pensera évidemment aux activités familiales, amicales, associatives. L'éducation, vue comme non directement productive économiquement, est également un champ d'utilité important, qui est de plus fortement créateur de valeur dans le cadre de l'évolution du capitalisme cognitif. Ces activités annexes peuvent être sources de socialisation et de réalisation de soi. Ces arguments donnent d'ailleurs lieu à un intéressant débat sur l'opportunité d'inclure ces activités annexes dans une définition plus large du travail.

La place centrale du travail est de manière plus générale remise en cause dans nos sociétés par les individus et leurs aspirations. Les citoyens sont de plus en plus nombreux à refuser au travail sa fonction normative, que ce soit en termes de statut (les travailleurs contre les chômeurs), ou de découpage du temps (le travail et les loisirs, c'est-à-dire tout ce qui est de l'ordre du non-travail). Vendramin (2014) mobilise le concept d'identité plurielle pour expliquer que le citoyen, s'il reconnaît l'importance du travail, ne souhaite pas en faire l'unique grille de lecture sociétale : *« Le travail reste important, mais il n'est plus la seule composante importante de la construction identitaire et de l'équilibre existentiel ; la famille, les amis, les loisirs, la vie sociale, l'engagement militant, etc. font également partie de la construction de l'identité. L'équilibre travail/famille est devenu une dimension importante, tant pour les femmes que pour les hommes »*

et l'hégémonie de la valeur travail fait place à une conception polycentrique de l'existence ». Le choix même de l'emploi tend à refléter davantage les aspirations des individus, que ce soit en termes de conformité avec leurs valeurs ou au niveau des relations sociales. Vendramin constate également un rapport au travail de moins en moins genré. Les hommes cherchent à réaliser leur identité autrement que par le travail, alors que les femmes ne mobilisent plus le travail uniquement comme une source d'émancipation mais bien comme un moyen de développement de soi et de reconnaissance sociale.

On observe une augmentation des attentes au niveau des valeurs de sociabilité et de réalisation de soi de la part des travailleurs, augmentation souvent contrariée par les réalités du travail. Ce mouvement de fond n'est pas propre à l'emploi mais traverse toute la société. Les enquêtes *European Values Study* ont fait apparaître la baisse de l'importance des valeurs matérielles au profit du développement personnel. La remise en cause de la valeur travail s'inscrirait donc bien dans une lame de fond post productiviste.

III. Valeur travail et allocation universelle

Par la déconnexion, au moins partielle, entre emploi et revenu qu'elle suppose, l'allocation universelle tend à lever le monopole exercé par le travail sur les activités jugées socialement utiles. Elle laisserait le libre choix à l'individu de favoriser les activités lui permettant au mieux d'atteindre ces aspirations de sociabilisation, d'expression de soi, et de reconnaissance sociale. Il ne s'agit pas là de renoncer à l'emploi, mais d'en faire une composante d'un spectre d'activités plus large que la vision traditionnelle du travail.

L'allocation universelle ambitionne de lever ainsi la stigmatisation des citoyens, définie par leur absence de travail. Elle permettrait d'ouvrir le champ des possibles au niveau des activités, sans jugement sur leur utilité sociale (ce qui n'implique pas qu'elles en soient dépourvues). Elle permettrait également de lever les freins de trappe du chômage touchant à la perte de revenu et aux démarches administratives qui ont tendance à freiner le retour sur le marché de l'emploi.

De manière plus générale, comme le met en évidence le débat entre Vercellone et Harribey (2015), la mise en place d'une allocation universelle remet en cause la place centrale du travail et pose la question de la nécessité d'une validation sociale des activités choisies et de leur utilité sociétale.

Pour Augagneur (2017), l'allocation universelle constitue, au travers de la modification du rapport à l'emploi qu'elle suppose, un nouveau contrat social. Nos sociétés sont fondées sur le principe de réciprocité qui veut que chacun contribue et reçoive en retour un bénéfice. Cette contribution est socialement validée par l'exercice d'un emploi, ou la volonté affichée d'en occuper un. Néanmoins, si l'on admet que le travail est l'essence de l'Homme, et que sans travail il n'y a pas d'humanité, alors toute activité est une forme de travail. L'allocation universelle, pensée comme un revenu primaire, viendrait en quelque sorte rémunérer le travail au sens large. On peut alors la voir comme la base d'un nouveau contrat social, toujours basé sur le principe de réciprocité, mais où la validation des activités utiles serait transférée de la société vers l'individu, et donc de l'emploi vers le travail au sens large.

Chapitre 2 : Théorie des clivages

Nous l'avons vu, la remise en cause du rôle hégémonique du travail comme porteur des valeurs matérialistes (au travers de la création de richesse et d'utilité sociale) et post-matérialistes (en visant le développement des individus) semble s'inscrire dans une dynamique plus générale, celle du post-matérialisme. En effet, les richesses ne se limitent plus seulement à l'aspect matériel mais intègrent aussi des biens communs (nature, services publics), le temps et l'espace mis à disposition, les savoirs, les relations sociales. La réalisation de soi et la sociabilité se vit au travers de ces richesses.

La mutation du rôle central du travail au cœur des valeurs d'expression de soi et de sociabilité s'effectue parallèlement à un mouvement plus large, celui de la recomposition de la société autour du débat sur l'importance des valeurs matérielles et immatérielles.

L'allocation universelle se présente comme une solution à cette mutation sociale. Il est à noter qu'elle n'est pas la seule proposition qui émerge face cette question. Citons entre autres, la réduction du temps de travail, la démarchandisation de l'économie, la démocratisation de l'Entreprise, l'intégration du développement durable dans l'économie. Ces mesures ne sont pas incompatibles entre elles, et peuvent même s'avérer complémentaires. Le choix d'en favoriser une n'implique pas forcément une opposition envers les autres, mais bien le choix d'une solution optimale.

Nous faisons donc l'hypothèse que c'est dans le cadre d'une lecture entre matérialisme et post-

matérialisme que pourrait être analysé le soutien au principe de l'allocation universelle. L'opposition entre les défenseurs et détracteurs se jouerait sur la place centrale de l'emploi dans la société, les partisans d'une vision post-productiviste étant favorables à son principe, les autres étant plutôt attachés à une vision matérialiste.

Afin de formuler cette hypothèse de manière pratique, et de mettre en place un dispositif de recherche à même de la tester, nous proposons de nous baser sur la théorie des clivages élaborée par Lipset et Rokkan, agrémentée des ajouts et remarques apportés par de Coorebyter, Inglehart, Sinardet et De Munck.

Vincent de Coorebyter (2008) définit un clivage comme étant « *une division profonde sur un enjeu majeur, division fondée sur un sentiment de déséquilibre ou de domination qui conduit des groupes et ensuite des partis à s'organiser pour réduire ce déséquilibre, ce qui engendre des tensions persistantes avec la partie de la société qui se voit ainsi contestée.* »

Il se fonde pour ce faire sur la théorie des clivages établie en 1967 par Lipset et Rokkan. Ces derniers proposent une grille de lecture des oppositions politiques en Europe de l'Ouest. Ils émettent l'hypothèse que la société est divisée politiquement par un système de clivages fondé sur deux révolutions – les révolutions nationales (du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle) et la révolution industrielle –, chacune ayant donné naissance à deux clivages, l'un territorial, l'autre fonctionnel.

Dans la pratique, ce modèle prévoit donc quatre clivages :

- Le clivage Église/État, de type fonctionnel, né de la révolution nationale, oppose les défenseurs de la liberté et de la prééminence de l'Église aux tenants d'un État neutre et laïque, notamment quant à leur rôle respectif en matière d'enseignement, d'assistance et d'éthique.
- Le clivage Centre/Périphérie, de type territorial né de la révolution nationale. Il oppose les partisans d'un État centralisé aux adeptes d'une autonomie des régions périphériques, du respect des langues, des populations et des cultures dominées et territorialement distinctes.
- Le clivage Possédants/Travailleurs, de type fonctionnel, né de la révolution industrielle. Il oppose les bénéficiaires de l'industrialisation et de la propriété privée aux prolétaires et aux salariés.

- Le clivage Industrie/Agriculture ou Urbain/Rural, de type territorial, né de la révolution industrielle. Il oppose les défenseurs des intérêts industriels et urbains aux défenseurs des intérêts agricoles et ruraux.

Le CRISP fait de cette grille de lecture un élément d'analyse du paysage politique belge depuis les années 1960. Vincent de Coorebyter revisite ce modèle en 2008 au cours d'une nouvelle analyse de ce même paysage.

Il met en évidence la présence de trois clivages à l'œuvre : les clivages Église/État, Centre/Périphérie, et Possédants/Travailleurs. Le clivage Industrie/Agriculture est quant à lui absent, les revendications de cette opposition ayant été relayés au travers d'autres clivages.

Pour Vincent de Coorebyter, la naissance d'un clivage se fait en trois temps. Il est tout d'abord nécessaire qu'une partie de la population se sente menacée par un déséquilibre ou d'une injustice au cœur d'un enjeu sociétal. Pour Jean De Munck (2009), cette opposition doit être porteuse de sens, par une mise en discours fondée sur un grand récit qui s'appuie sur une idéologie.

Sur base de cette opposition originelle vont alors se fonder des groupements de citoyens au sein de la société civile. Ces groupes vont s'organiser afin d'alerter sur la menace à laquelle ils s'estiment confrontés, et tenter de défendre leur droit en émettant des propositions.

La dernière étape de la constitution du clivage s'opère lorsque cette opposition donne naissance à un parti politique. À ce moment seulement, l'opposition s'institutionnalise et peut être reconnue comme clivage.

En Belgique, le clivage Église/État va donner naissance en 1846 au parti libéral avec l'ambition de s'émanciper de la domination des institutions religieuses et de valoriser l'enseignement public. Les premiers partis ouvriers vont très vite s'inscrire dans une logique anticléricale, l'Église étant vue comme servant les intérêts des détenteurs de capital. En réaction à la création des partis libéraux et socialistes, les organisations chrétiennes vont à leur tour se sentir menacées et vont se rassembler pour fonder un parti politique puissant au sortir de la guerre scolaire en 1884.

Le clivage Possédants/Travailleurs naît de l'industrialisation. Les moyens de production sont détenus par les plus nantis, tandis que les conditions de travail des ouvriers sont très mauvaises (faible salaire, pas de protection sociale, travail des enfants, risques socio-sanitaires). De ces constats vont naître les premières organisations de travailleurs, fondement du futur pilier

socialiste. Le parti ouvrier apparaît quant à lui en 1885, avant de se scinder entre communistes et socialistes à la suite de la révolution russe de 1917. En réponse à l'anticléricalisme affiché par le Parti Ouvrier Belge, le monde catholique va également investir la sphère ouvrière avec pour conséquence la naissance des syndicats et mutuelles ouvrières qui constitueront par la suite le pilier catholique. On retrouve encore aujourd'hui au sein des partis chrétiens la cohabitation entre d'une part la composante interclassiste plutôt conservatrice, et d'autre part l'aile progressiste issue de la mouvance ouvrière.

Le parti libéral, fondé en réponse à la domination de l'Église, va par la suite se positionner en opposition au Parti ouvrier belge. Si ces deux formations se retrouvaient dans l'anticléricalisme, le parti libéral prône le libéralisme économique, là où les socialistes défendent la place de l'État dans l'économie.

Le dernier clivage en présence oppose Centre et Périphérie. En Belgique, il est né de la naissance du mouvement flamand dès 1840. Les succès obtenus par les néerlandophones, notamment en matière d'emploi des langues dans les administrations, vont donner naissance à la fin du XVIII^{ème} siècle à un contre-mouvement francophone. Ce dernier s'inquiète d'un retournement dans la domination linguistique, couplé à la crainte de voir un courant majoritaire en Flandre l'emporter sur un autre courant majoritaire en Wallonie. De ce clivage, nous retrouvons aujourd'hui la trace dans le paysage politique avec la NVA en Flandre, ainsi que les anciens membres de la Volksunie disséminés au sein des partis traditionnels, et le FDF devenu Défi côté francophone.

Il est intéressant de noter que les clivages évoluent dans le temps, mais ne disparaissent pas. Le clivage Église/État n'est plus très actif sous la forme d'un conflit entre religieux et anticléricaux, la constitution ayant consacré leur séparation ou leur coexistence (dans le domaine de l'enseignement par exemple). On constate néanmoins qu'il est toujours présent lors de l'examen de questions éthiques (avortement, euthanasie, mariage homosexuel), dans les questions identitaires, mais également via la force institutionnelle du pilier chrétien.

Le clivage Possédants/Travailleurs reste très structurant, tant au niveau des partis politiques que de la société civile. Il s'est institutionnalisé, notamment dans la gestion paritaire par les organisations patronales et les syndicats de grands pans de la sécurité sociale (accords interprofessionnels, conventions collectives de travail, etc.).

Les réformes de l'État des trente dernières années et la montée des partis indépendantistes en Flandre traduisent quant à elles l'importance de plus en plus grande du clivage

Centre/Périphérie.

Ces oppositions peuvent rendre compte de l'existence, dans le paysage politique belge, des partis libéraux, socialistes, chrétiens, et autonomistes. Pour Vincent de Coorebyter, si un clivage aboutit systématiquement à la création d'un parti, cela n'implique pas que tout parti nait d'un clivage. Se pose donc la question de savoir si les partis écologistes et d'extrême droite peuvent se lire sous le prisme des clivages.

Nous laisserons ici de côté le débat sur l'extrême droite pour nous concentrer sur les partis écologistes. Vincent de Coorebyter s'interroge sur l'opportunité d'identifier un cinquième clivage fondé sur l'opposition entre productivisme et antiproduktivisme. Ce clivage serait né dans les années 1960 des inquiétudes concernant les dérives de la société de consommation. Il cite ainsi les atteintes à l'environnement, la qualité de l'alimentation, les problèmes sanitaires, la question nucléaire, les inégalités Nord-Sud, la surconsommation. Dans la société civile vont apparaître une kyrielle d'organisations qui aboutiront, in fine, à la création de partis politiques reprenant ces combats. L'existence de ce cinquième clivage semble donc approuvée au regard de la définition qu'en donne de Coorebyter, au-delà du modèle de Lipset et Rokkan.

Dave Sinardet (2009) répond à de Coorebyter en affirmant quant à lui plus fermement l'existence de ce cinquième clivage, et s'appuie pour ce faire sur les travaux de Ronald Inglehart (1979). Ce dernier, tout en reconnaissant les mérites du travail de Lipset et Rokkan, constate le caractère incomplet de leur théorie. Il propose d'y adjoindre, en complément de la révolution nationale et de la révolution industrielle, la reconnaissance d'une troisième révolution.

Pour Inglehart, on peut tout à fait expliquer la naissance des partis écologistes sur base de la théorie des clivages, à condition d'adjoindre une troisième révolution, source d'un nouveau clivage. Cette révolution, qualifiée de silencieuse car non violente et non pensée par ses acteurs, repose sur la hausse de l'importance des valeurs immatérielles. Inglehart fait ainsi référence à la pyramide des besoins de Maslow. Ce dernier détermine dans cette théorie psychologique cinq niveaux de besoins et d'aspirations de l'être humain. Au bas de la pyramide se retrouvent les besoins physiologiques (fonctions vitales du corps). Viennent ensuite les besoins de sécurité (stabilité), et d'appartenance (affection, échanges). S'ajoutent enfin les besoins d'estime (reconnaissance des pairs et estime de soi) et d'accomplissement de soi (créativité, autoréalisation). Pour Inglehart, plus on s'élève dans la pyramide, plus on tend vers des valeurs post-modernistes.

Il estime que l'amélioration des conditions de vie de l'après-guerre a eu pour conséquence la

satisfaction plus aisée des besoins matériels et dès lors, l'intérêt grandissant pour des besoins immatériels. Cette évolution se fait sur une base générationnelle, Inglehart estimant que les valeurs évoluent peu à l'âge adulte. Il relève également que les générations ayant connu des privations matérielles seront plus enclines à défendre des valeurs matérialistes, là où celles ayant vécu dans une plus grande abondance favoriseraient les valeurs post-matérialistes. Ceci explique pourquoi Inglehart voit dans les générations nées au cours des trente glorieuses le moteur de la révolution silencieuse.

Cette transformation va avoir pour conséquence d'affaiblir l'importance des clivages traditionnels et plus particulièrement du clivage Possédant/Travailleur. Cette altération va ouvrir l'espace pour la mise en place d'un nouveau clivage Matérialiste/Post-matérialiste, ensuite renommé Traditionnaliste/Postmoderniste en raison de son étendue à toute la société et pas uniquement aux processus productifs. Inglehart défend donc l'existence d'un courant postmoderniste fondé sur des valeurs telles que la protection de l'environnement, le pacifisme, l'égalité hommes-femmes, la lutte contre les discriminations, la démocratie participative. Il valide l'existence de l'opposition de valeurs qui se met en place depuis les années 1970 sur base d'études électorales et constate en corolaire la distension du lien entre vote et classe sociale.

Chapitre 3 : Hypothèses et méthodologie

Au terme de notre première partie, nous avons soumis l'idée suivante : la remise en cause de la place centrale du travail et de ses valeurs peut-elle être la source de la divergence entre les défenseurs et les opposants au principe de l'allocation universelle ? Sur cette base, nous avons examiné les valeurs associées au travail et vu comment la remise en cause de ces valeurs et de la place centrale du travail pouvait s'inscrire dans une logique post-matérialiste. Nous avons ensuite cherché un cadre pour appréhender cette lecture des valeurs.

Sur base de ces éléments, nous formulons l'hypothèse que le soutien au principe de l'allocation universelle peut se lire sur base du clivage Traditionnaliste/Postmoderniste tel que défini par Ronald Inglehart en complément de la théorie des clivages de Lipset et Rokkan.

Afin de vérifier cette hypothèse, nous allons examiner si le positionnement d'acteurs de part et d'autre de ce clivage, corroboré par l'importance accordée à la valeur travail, est corrélé par un soutien / une opposition à l'allocation universelle. Cela nécessite tout d'abord de déterminer les acteurs adéquats. La théorie des clivages en détermine trois groupes : les citoyens, les

organisations de la société civile, et les partis politiques.

A notre sens, le choix de placer l'examen au niveau des citoyens pourrait souffrir de l'absence de position sur le projet étudié, et de l'importance du dispositif qui devrait être mis en place pour déterminer leur positionnement au sein du clivage Traditionnaliste/Postmoderniste. A contrario, les partis politiques seraient plus aisément positionnables sur base de la théorie des clivages et se sont déjà prononcés sur la question de l'allocation universelle. Néanmoins, comme le souligne Jean de Munck (2009), les partis politiques ne se comportent pas forcément de manière fidèle au clivage dont ils sont issus. Ils sont pris entre idéologie, nécessité de fixer des priorités au sein des valeurs défendues par le clivage dont ils sont issus, processus de décisions politiques fondés sur les alliances ou issu de décisions supranationales, et quête d'élargissement électoral. C'est ainsi que De Munck assène que *« l'idée que le système des partis "représente" la société perd chaque jour de sa crédibilité »*. Pour ces raisons, nous faisons le choix de tester notre hypothèse sur base des positions prises par les acteurs de la société civile. Nous limiterons notre recherche à la Belgique francophone.

Au sein de cette dernière, nous faisons le choix d'étudier les positions des organisations d'employeurs et de travailleurs, qui font, nous en faisons la supposition, du travail une valeur centrale. A contrario, nous décidons d'étudier, en complément, des organisations actives dans le développement durable, mais également dans l'égalité hommes-femmes, valeur qualifiée par Sinardet de postmoderniste mais dont nous avons pointé l'ambivalence des positions sur l'allocation universelle.

Sur cette base, nous formulons l'hypothèse opérationnelle que les organisations de la société civile qui s'inscrivent dans la défense de valeurs postmodernistes auraient tendance à favoriser les valeurs immatérielles du travail (reconnaissance, réalisation de soi) et à estimer que ces dernières peuvent être atteintes aussi bien par l'emploi que par des activités annexes. A l'opposé, les organisations traditionalistes mettraient davantage l'accent sur les valeurs matérielles du travail et estimerait que l'emploi doit rester central dans l'atteinte de ces valeurs.

Afin d'évaluer la position de ces organisations par rapport aux valeurs du travail, nous proposons de repartir de l'analyse d'Inglehart et de son usage de la pyramide des besoins de Maslow, adaptée aux valeurs du travail que nous avons précédemment identifiées. Il convient de rappeler que, pour Maslow, la valeur est une représentation cognitive du besoin, et qu'il est donc possible d'établir un lien entre ces deux notions. Nous proposons donc de nous baser sur

les valeurs principalement mises en exergue par ces organisations et de les situer sur une pyramide de Maslow adaptée aux valeurs du travail évoquées dans le premier chapitre de la deuxième partie. A cet effet, nous suggérons la typologie suivante :

1. Besoins physiologiques	Importance donnée à une rémunération suffisante et à un environnement de travail acceptable.
2. Besoins de sécurité	Importance de la stabilité de l'emploi, du travail dans un environnement sécurisé, du bénéfice d'une protection sociale adaptée et du droit du travail.
3. Besoins d'appartenance	Importance de la fonction socialisatrice du travail.
4. Besoins d'estime	Importance de donner de l'utilité à son travail et d'obtenir une reconnaissance du travail presté.
5. Besoins d'accomplissement de soi	Importance de pouvoir s'épanouir au travers de ses activités.

Afin de mener notre recherche, nous allons tout d'abord évaluer les valeurs du travail les plus mises en avant par les organisations de la société civile sur lesquelles nous avons porté notre choix, sur base de leurs écrits (rapports, communications officielles, communications à la presse). Nous allons ensuite interroger la place de l'emploi et des activités annexes dans l'atteinte de ces aspirations. Nous comparerons enfin ces éléments avec la position prise par ces organisations sur le principe de l'allocation universelle. Nous pourrions alors déterminer si notre proposition de mobiliser le clivage Traditionnaliste/Postmoderniste comme grille de lecture pour évaluer le soutien à l'allocation universelle semble pouvoir constituer une alternative crédible à la traditionnelle lecture Gauche/Droite ou à l'analyse par courant philosophique qui nous paraissent inopérantes.

Nous serons attentifs à bien différencier les positions générales sur l'allocation universelle (qui peuvent se fonder sur sa faisabilité, sur son caractère optimal parmi d'autres solutions, sur les risques que son instauration pourrait représenter) pour ne conserver que la position sur le principe du versement forfaitaire d'une allocation financière individualisée par une autorité politique pour chacun de ses citoyens. Pour reprendre les propos de Augagneur (2017), si on reconnaît le caractère juste du principe de l'allocation universelle, il faut chercher à la mettre en place.

Partie III : Résultats

Sur base de la proposition méthodologique établie ci-dessus, nous avons identifié treize organisations de la société civile. Pour ce faire, nous avons tout d'abord défini six domaines d'activités que nous estimions pertinents pour se positionner sur le principe de l'allocation universelle et sur la place que doit occuper le travail dans la société. Il s'agit d'organisations syndicales (FGTB, CSC, CGSLB), patronales (Union des Classes Moyennes, Fédération des Entreprises de Belgique, Union Wallonne des Entreprises), féministes (Femmes Prévoyantes Socialistes, Vie Féminine), de promotion de la protection sociale (Collectif Solidarité Contre l'Exclusion), de promotion du développement durable (Institut pour un Développement Durable, Greenpeace), de promotion de la citoyenneté (Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, Financité).

De ces organisations, nous avons ensuite recueilli les contributions (publications, études, interviews, programmes, participations à des débats) sur les thématiques de l'allocation universelle et de la place du travail au travers de la grille que nous avons préalablement définie. Nous en présentons ici les résultats.

I. Les organisations syndicales

A. La FGTB

Le syndicat socialiste met en avant les valeurs "primaires" du travail, centrées sur les droits matériels que sont le salaire, les conditions de travail et les droits de protection sociale. Les questions de sociabilisation et d'autoréalisation sont très peu abordées par ses représentants. Nous notons également l'opposition de la FGTB au principe de la liberté d'association des demandeurs d'emploi au motif que celle-ci, en leur permettant d'exercer des activités non rémunérées librement choisies au sein d'associations, « ouvre la voie à une extension, le cas échéant sans limite, du nombre de jours de volontariat » s'opposant à leur préoccupation « qui est avant tout le maintien et la création d'emplois rémunérés » (Ensemble n° 95). La protection sociale est également centrale dans cette opposition puisque le contrôle des activités bénévoles pour les demandeurs d'emploi est « une protection pour les personnes sans emploi, qu'en fixant des cadres pour éviter l'exploitation des citoyen-ne-s sans emploi, il constitue d'une certaine

manière une lutte contre le travail au noir (...) et [permet] de protéger les personnes de l'exploitation ».

Le syndicat s'oppose également à la mise en place de l'allocation universelle. Il partage le projet d'individualiser les droits sociaux et d'adapter la protection sociale en lien avec les mutations subies par le monde du travail. Cependant, il n'est pas question pour la FGTB de dénouer le pacte assurantiel construit autour de la réciprocité par le travail, mais bien de l'ancrer encore davantage au travers d'une concertation sociale paritaire renforcée et d'une augmentation de toutes les allocations sociales.

Terminons par la position de Marc Goblet, Secrétaire Général de la FGTB en 2015 (Ensemble n° 89) : *« Il y a [...] une dimension caritative qui me gêne dans l'idée d'allocation universelle. Je trouve que la Sécurité sociale reconnaît les personnes dans leur responsabilité d'une façon beaucoup plus positive et respectueuse. Dans le système de la Sécurité sociale, les personnes peuvent dire que c'est par leur travail et leur salaire (dont leur salaire différé via les cotisations sociales de l'employeur) qu'elles se constituent elles-mêmes leur protection sociale. »*. Par ces propos, on comprend que la FGTB n'envisage pas que l'utilité sociétale propre au principe de réciprocité puisse s'opérer autrement que par le travail, ce qui est incompatible avec l'universalité prônée par l'allocation universelle.

B. La CSC

Pour le syndicat chrétien également, les valeurs primaires du travail demeurent prédominantes. L'examen du projet social du syndicat montre que les valeurs supérieures (estime de soi, sociabilisation) sont très peu évoquées. Lorsque c'est le cas, elles sont alors associées à un plaidoyer pour le partage du travail afin que tous les citoyens puissent y accéder. Les activités autres que le travail ne sont pas présentées comme revêtant une utilité qui remettrait en cause la centralité de la valeur Travail. Force est néanmoins de noter que le partage du travail passerait dans leur projet par une diminution du temps de travail permettant aux travailleurs de disposer de plus de temps libre. Si disposer de temps libre est présenté comme une nécessité afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle, familiale, sociale, il n'y a pas de valorisation de l'utilité sociétale de ce temps libre, mais uniquement une plus-value individuelle.

Concernant l'allocation universelle, on constate que le principe d'universalité se heurte au monopole de l'utilité par le travail. Le Secrétaire régional bruxellois Paul Palsterman estimait

ainsi en 2018 que seul le chômage involontaire pouvait faire l'objet d'une indemnisation, rendant caduque toute proposition de délier les liens entre travail et revenu. Pour son homologue fédéral au sein de la CNE, l'opposition du syndicat chrétien à l'allocation universelle s'effectue au travers de la défense de la « société salariale ». Cette dernière est pensée comme étant un rapport de force entre les détenteurs du capital qui souhaitent soustraire les fruits du travail à la collectivité, et les organisations collectives de travailleurs qui luttent pour maximiser la part des richesses produites à redistribuer aux citoyens. Cela implique des acteurs collectifs forts qui jouent un rôle important dans la structuration de la société salariale. Dans cette logique, une déconnexion du travail et du revenu ne permettrait plus à des acteurs collectifs d'assurer le rôle de contrepoids face à la voracité capitaliste et aboutirait à une perte de revenus de financement de la protection sociale. Nous constatons donc une opposition au principe d'universalité de l'allocation universelle.

C. La CGSLB

De la même manière que les deux autres grands syndicats belges francophones, la CGSLB met en exergue les valeurs matérielles issues du travail. L'emploi de qualité est caractérisé par « *un contrat à durée indéterminée, un horaire à temps plein, sauf si le travailleur préfère un temps partiel, des opportunités de formation pour développer ses compétences et continuer à évoluer, la prise en compte des besoins réels du travailleur en matière d'horaires, de lieu de travail et de mobilité, la recherche d'un équilibre vie privée/vie professionnelle* ». Si l'épanouissement du travailleur est présenté comme une valeur importante, le syndicat libéral n'exprime pas clairement en quoi le travail permet d'y accéder.

La CGSLB a une position équivoque quant au principe de l'allocation universelle. Le syndicat évoque dans une même publication une idée « noble et juste en soi », tout en critiquant « [un dispositif] qui sera octroyé à des personnes qui n'en ont pas ou peu besoin, alors que le principe même de notre sécurité sociale est de répondre aux besoins réels », ce qui suggère une remise en cause du principe d'universalité. Le syndicat libéral souhaite maintenir une protection sociale basée sur la redistribution, et ne souhaite donc pas s'inscrire dans une logique de protection sociale via un revenu primaire au même niveau que le salaire perçu par le travailleur.

II. Les organisations patronales

A. L'Union Wallonne des Entreprises

L'UWE fait du travail une valeur centrale au cœur des dispositifs de croissance économique. Dans son rapport économique 2019, l'organisation en appelle ainsi à faire de l'augmentation du taux d'emploi la priorité de l'action des différents gouvernements du pays. Pour ce faire, elle privilégie une approche de l'enseignement qui colle au plus près des besoins des différents secteurs économiques. Le non-travail coupe le demandeur d'emploi d'un revenu suffisant, ce qui augmente les risques de pauvreté. Les aspects d'épanouissement par le travail ne sont pas mis en avant. L'utilité sociétale du travail vient de la création de richesses, pour la société comme pour le travailleur. L'UWE en appelle à une marchandisation plus importante de l'économie afin de maximiser la croissance économique et celle de l'emploi.

Si l'Union Wallonne des Entreprises n'a pas pris de position officielle sur l'allocation universelle, elle s'est toutefois montrée peu enthousiaste aux dires des défenseurs du dispositif lors de différents débats organisés ces dernières années.

B. La FEB

Dans sa communication officielle, la FEB lie en permanence croissance économique et protection sociale. La croissance permet d'augmenter le volume de l'emploi, et l'emploi constitue la meilleure des protections sociales grâce au revenu qui peut en être tiré et au droit à la protection sociale qu'il permet, selon la logique assurantielle. Dit autrement, l'emploi occupe donc une position centrale dans la mesure où il est nécessaire à la croissance qui, elle seule, permet de créer de la solidarité. En résumé : « *Sans croissance, pas de Sécurité Sociale* ». Seule l'utilité économique du travail est mise en exergue. Tout ce qui n'est pas travail est non-travail et ne semble donc pas présenter d'utilité sociétale.

Par conséquent, il n'est pas question pour la FEB de rompre avec la logique assurantielle. Au contraire, la protection sociale passe par la multiplication des dispositifs de protection assurantiels privés en complément de la sécurité sociale étatique. La FEB recommande également davantage de réciprocité exigible pour l'octroi des aides sociales basées sur la solidarité. À titre d'exemple, l'octroi du revenu d'intégration devrait être davantage conditionné à l'inscription dans une trajectoire professionnelle, au motif que « l'inactivité ne peut être sponsorisée ». Il s'agit bien là d'une opposition claire au principe d'universalité de l'allocation universelle.

C. L'Union des Classes Moyennes

L'UCM semble adopter une vision du travail plus large que les autres organisations patronales. Si, en tant que soutien aux PME, elle cherche à accompagner les entreprises dans la maximisation de leur croissance, elle ne limite pas pour autant le travail à sa conception économique (salaire, protection sociale). Celui-ci doit être source d'épanouissement. L'organisation évoque ainsi le fait que « [Les travailleurs] *cherchent du sens et de l'épanouissement dans leurs activités. Gagner sa vie reste nécessaire, mais ne suffit plus pour s'engager dans un contrat* » (UCM Magazine mars 2020). L'UCM reconnaît les aspirations des travailleurs au-delà des aspects économiques. On retrouve ainsi la valorisation de l'expression des capacités du travailleur, notamment dans la défense et l'accompagnement des petites entreprises actives dans l'artisanat. L'organisation ne prend néanmoins pas de position sur la centralité du travail pour l'accomplissement de ces valeurs.

Concernant les problématiques propres aux organisations postmodernistes, l'UCM se distingue également quelque peu des autres organisations patronales et syndicales. Là où ces dernières n'abordent les considérations relatives au travail que sous le prisme de leurs intérêts (gains de productivité grâce à une meilleure mobilité ou une baisse des coûts énergétiques pour les organisations patronales, lutte contre les discriminations envers les travailleurs pour les syndicats), l'UCM ne conditionne pas explicitement à des considérations économiques son soutien aux questions environnementales.

Si elle reste une organisation clairement marquée par le clivage Possédant/Travailleurs, symbolisé par le siège occupé au sein du groupe des dix, l'UCM semble néanmoins influencée par les mutations du monde du travail et les aspirations des citoyens.

Concernant l'allocation universelle, l'UCM fait le choix de ne pas prendre de position officielle quant à ses principes. L'organisation salue l'opportunité que cela pourrait représenter pour de nombreux citoyens de lancer leur activité, mais s'inquiète d'éventuelles dérives (réduction du temps de travail problématique pour les TPE et PME, difficulté pour les employeurs ne parvenant pas à pourvoir des fonctions en pénurie, risques macroéconomiques – financement, inflation, dumping social). On ne trouve cependant pas d'opposition au principe même de l'allocation universelle, et particulièrement à la déconnexion entre travail et revenus.

Ce refus de prendre position est intéressant en comparaison des positions tranchées des autres organisations travaillistes qui marquaient leur opposition.

III. Les organisations de défense du développement durable

A. L'Institut pour un Développement Durable

L'IDD base son action sur la recherche « *d'une meilleure connaissance des interactions entre population, environnement, croissance économique et bien-être en vue de dessiner les contours d'un modèle alternatif de développement mieux à même de concilier durablement efficacité économique et justice sociale, innovation technologique et diversité culturelle, ouverture vers l'extérieur et protection des conditions d'existence des communautés locales, liberté individuelle et capacité d'action collective* ». Si cela indique clairement l'inscription de l'action de l'institut dans une logique post-moderniste, il est important d'étudier comment est perçue la valeur travail pour la réalisation de ces objectifs.

Si le sujet n'est pas abordé de front, nous notons tout de même que cette problématique est évoquée au travers de la proposition de l'IDD de développer l'indicateur WELLBEBE. Ce dernier repose sur une remise en cause des indicateurs classiques de développement économique (PIB, PNB) et de bien-être (ISEW, GPI, IDH). Il diffère de ces derniers en mesurant le bien-être non sur base de critères arbitraires (espérance de vie, revenus, niveau d'éducation, ...) mais en s'appuyant sur la perception de bien-être des populations visées. Sur cette base, l'indicateur WELLBEBE définit de nombreux critères de bien-être parmi lesquels des critères matériels (revenus, sécurité financière, environnement), corporels (santé), psychologiques (liberté d'expression de l'identité, niveau d'éducation, temps libre non contraint), et sociaux (capacité d'interagir au sein de la société, liberté de choisir de participer à l'activité économique, liberté de s'engager dans des activités hors travail). Plus ces critères sont remplis, plus le bien-être est élevé. Cette approche fait inévitablement écho à l'approche post-moderniste du travail.

Au vu des thèmes abordés par l'IDD dans ses publications, nous estimons que le travail n'occupe pas une position centrale dans la vision sociétale de l'organisation, au profit des questions du développement durable et du bien-être dont le travail n'est qu'une composante.

L'IDD défend depuis sa création la mise en place d'une allocation universelle. Pour l'Institut, les principes qui guident l'individualisation des droits sociaux mènent inexorablement vers l'allocation universelle dans la mesure où la volonté de considérer chaque citoyen indépendamment de la situation se heurte dans le cadre actuel aux contrôles de ressources.

B. Greenpeace

L'organisation écologiste centre son action sur la protection de la nature et le réchauffement climatique. La question des valeurs du travail ne sont pas abordées directement par l'association. Néanmoins, Greenpeace s'oppose aux emplois qui sont en contradiction avec ses objectifs environnementaux. Le mouvement prône la création d'emplois conciliables avec la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution. Si cet appel vise en premier lieu les décideurs politiques et le monde financier, il est évident que les travailleurs sont également invités à mettre cette préoccupation au sein de leurs choix professionnels, mais également un engagement comme citoyen. Le développement durable constitue ici la valeur centrale à laquelle le travail est subordonné.

Greenpeace propose de profiter des mutations et des crises, qu'elles soient technologiques, économiques ou sociales, pour proposer des alternatives permettant la mise en place d'un « *système durable, écologique et juste* ». L'une de ces alternatives est l'allocation universelle. Si l'organisation n'en fait pas une proposition au cœur de son action, il est tout de même à signaler que de nombreux responsables de l'organisation en sont de fervents défenseurs. Notons ainsi les suggestions récentes des équipes de Greenpeace en Nouvelle-Zélande et au Canada. À la lecture de ces propositions et des objectifs de l'organisation, on comprend que l'aspect juste ou non de l'allocation universelle entre peu en considération pour Greenpeace. Elle ne peut être envisagée qu'en tant que moyen au service d'un objectif supérieur.

IV. Les organisations féministes

A. Femmes Prévoyantes Socialistes

Le mouvement des FPS a pour objectif de défendre le droit des femmes à l'émancipation et à l'égalité des sexes. Pour ce faire, les Femmes Prévoyantes Socialistes défendent une vision émancipatrice de l'emploi par rapport à la société patriarcale. En effet, « le but principal [...] est la participation accrue des femmes au marché du travail afin de favoriser leur égalité avec les hommes. ». Le travail s'érige donc un outil d'émancipation en permettant aux femmes de bénéficier d'un revenu et d'une protection sociale sur base de leur propre activité, sans dépendre d'un droit dérivé du conjoint. Cette approche est née d'une réaction face au système patriarcal et aux politiques familiales qui visaient à écarter les femmes du monde du travail salarié au profit du travail domestique. Malgré les évolutions en matière d'égalité hommes-femmes, les déséquilibres persistent et certaines politiques familiales sont toujours marquées par une

répartition inégale des rôles au sein des couples hommes-femmes (congé de paternité non obligatoire et plus court que le congé de maternité, manque de places d'accueil pour la petite enfance qui ont pour effet de diminuer la place des femmes sur le marché du travail). Faire du travail une activité normale pour les femmes est donc un combat toujours d'actualité.

Dans ces conditions, les FPS prennent une position opposée au principe de l'allocation universelle. Déconnecter travail et revenu représenterait un risque important de subsidier au travail domestique opéré par les femmes et s'apparenterait donc à un salaire de femme au foyer. Si la position de l'organisation est très tranchée sur cette question, il est tout de même à noter que les FPS défendent depuis quarante ans l'individualisation des droits sociaux. Elles souhaitent que cette transition soit mise en place en permettant un accès à ces droits, y compris pour les non-travailleurs/non-bénéficiaires d'allocations sociales au travers du paiement de cotisations sociales. De même, les FPS se félicitent de la réforme des allocations familiales qui ont été individualisées et déconnectées du statut socio-professionnel des parents. La question du principe d'universalité est donc peut-être plus complexe qu'il n'y paraît.

B. Vie Féminine

Vie Féminine est une organisation féministe qui centre son action sur les droits des femmes. L'égal droit au travail en constitue un enjeu, mais celui-ci n'apparaît que peu dans la communication officielle du mouvement qui priorise d'autres causes (lutte contre les violences faites aux femmes, sexisme dans l'espace public, éducation non sexiste, discriminations, santé). La précarité est abordée de manière plus large que juste par la question du revenu tiré de l'emploi et des prestations sociales, même s'il en est une partie importante. Il est intéressant de constater que Vie Féminine partage la revendication des Femmes Prévoyantes sur l'augmentation des places d'accueil pour les enfants en bas âge, mais avec un argumentaire différent. Là où les FPS en font un enjeu d'égalité d'accès au marché de l'emploi, Vie Féminine y voit un dispositif au service des enfants (socialisation, apprentissages) et une aide à l'égalité domestique en externalisant le *care* hors de la sphère privée où il existe un rapport de force défavorable aux femmes. Si l'emploi n'est pas le seul levier de lutte contre la précarité envisagée, il n'est pas non plus envisagé que sous l'angle du revenu et de la protection sociale, mais également comme une source d'épanouissement personnel.

L'organisation a beaucoup travaillé sur la question de l'allocation universelle, et se montre plutôt favorable à son principe, tout en y fixant quelques bémols. Parce qu'elle aurait le potentiel d'être

un levier d'émancipation, surtout pour les femmes les plus précarisées, parce qu'elle pourrait représenter une opportunité de choix de vie (choix d'un emploi épanouissant, de formation), l'allocation universelle peut aider les femmes à se protéger de la précarité, mais pas de l'inégal rapport de force entre les hommes et les femmes. Si l'association souligne par exemple les bénéfices que l'allocation pourrait représenter en termes de temps libre, c'est-à-dire non travaillé, elle souligne que le temps libre des femmes est davantage tourné vers le travail domestique que celui des hommes et que le gain ne se traduirait donc pas automatiquement dans une liberté supplémentaire. Vie Féminine préfère donc centrer son action sur la défense d'autres propositions (individualisation des droits, professionnalisation du *care*, égalité salariale). L'allocation universelle pourrait bien constituer un levier d'émancipation, mais seulement en fonction des objectifs et du mode de financement qui l'accompagneraient.

V. Autres organisations

A. Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Le CSCE est une organisation, composée d'individus, d'associations et d'organisations syndicales (CSC, FGTB), qui lutte contre l'exclusion définie comme la privation de droits tels que ceux à *un emploi digne, à un revenu suffisant pour vivre, à un logement, à la vie privée, à la liberté personnelle, ou encore à une participation effective à la vie sociale, culturelle et/ou politique*. L'action du Collectif se concentre principalement sur la défense des travailleurs et des allocataires sociaux. Dans ces conditions, le travail est avant tout considéré comme bouclier contre la précarité économique. Le CSCE diffère néanmoins des syndicats sur la question de liberté d'association des chômeurs. Il est favorable à cette proposition, preuve d'une ouverture d'esprit approuvant que, parallèlement au travail, d'autres activités peuvent permettre aux citoyens de s'épanouir.

Le Collectif est un opposant régulier à l'allocation universelle. Cette résistance découle indirectement du caractère universel de la proposition. En effet, le Collectif estime que la protection sociale ne peut être garantie qu'au travers du rapport de force entre patronat et organisations collectives représentant les travailleurs et allocataires sociaux. Sans levier collectif, un déséquilibre va s'opérer en faveur des pourfendeurs de la sécurité sociale. Or, le caractère universel de l'allocation aurait pour conséquence de déporter la négociation au niveau individuel. Il ne s'agit donc pas une opposition au principe même de l'universalité, c'est-à-dire la disparition de la liaison entre travail et revenu. Le CSCE milite d'ailleurs pour l'universalité du droit aux

allocations de chômage, sans autre contrôle que celui d'être demandeur s'emploi, peu importe les conditions d'âge, d'études, de rémunérations au sein du ménage (via l'individualisation des droits).

Cette opposition doit être comprise comme la conséquence d'une vision où la lutte des classes est le moyen indispensable pour atteindre un niveau de protection sociale optimal. L'allocation universelle constitue alors une menace sur ce levier de négociation.

B. Financité

L'ASBL Financité est une organisation qui stimule et accompagne des initiatives collectives en matière de finance responsable et solidaire. Cet organisme milite pour une finance éthique, non tournée vers la maximisation du profit mais orientée vers des investissements socialement responsables, caractérisés par la garantie d'un travail décent pour les travailleurs, mais également des préoccupations éthiques et environnementales. Financité traite très peu des valeurs du travail, si ce n'est au travers de la question du travail décent caractérisé par la qualité de la rémunération, de la sécurité de l'emploi, des conditions de travail favorables. L'importance de la représentation collective au sein des entreprises est également mise en avant comme une nécessité pour la négociation d'emplois décents.

On comprend néanmoins que l'appel fait aux citoyens et aux organisations d'agir de manière responsable, tant au travers de leurs investissements que de leur consommation, peut également s'appliquer au travailleur dans le choix d'un emploi utile socialement en optant pour un secteur d'activité socialement responsable. Néanmoins, le travailleur seul n'ayant qu'un faible poids sur les orientations économiques, c'est avant tout le rôle des investisseurs de mettre la pression sur ces orientations.

D'un point de vue sociétal, Financité développe une vision centrée sur les questions de responsabilité sociale et écologique, dont le travail décent est un objectif subséquent, mais pas la valeur centrale qui guide l'action de l'organisation.

Financité s'oppose en l'état aux différents projets d'allocation universelle en invoquant plusieurs motifs : renforcement de la position du patronat dans la négociation salariale, atteinte aux droits acquis par la négociation sociale, caractère non optimal de la mesure en matière de protection sociale, risques d'une inactivité professionnelle pour la production de richesse.

En tant que telle, l'organisation ne pose pas de jugement définitif sur le principe de l'allocation universelle mais s'inquiète des risques qu'elle fait peser sur la solidarité et d'une trop grande remise en cause de l'importance du travail. Si elle se montre donc méfiante sur son caractère universel, elle n'y est pas pour autant totalement opposée, comme en témoigne l'intérêt montré à la proposition de *salaire à vie* de Bernard Friot² ou encore à l'*helicopter money* théorisé par Milton Friedman³.

C. Le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Le CPCP est une institution d'éducation permanente qui définit son action comme ayant pour objectif « *de promouvoir une citoyenneté active, responsable et inclusive, conformément aux préceptes de l'humanisme démocratique et du développement humain. Cette citoyenneté s'exerce par la participation de tous, sans discrimination de quelque nature que ce soit, à la construction d'une société globale plus juste, solidaire, ouverte sur le monde et respectueuse des droits humains, notamment civils, politiques, économiques, sociaux, environnementaux, culturels, philosophiques et religieux* ». À ce titre, le Centre produit de nombreuses études sur les thèmes aussi variés que la citoyenneté, la consommation durable, l'éducation, la santé, le travail. Au sein de ces publications, si le Centre défend une conception du travail qui permet à l'individu de se protéger de la précarité économique, l'accent est surtout mis sur le bien-être au travail. Ce dernier serait la conséquence d'un environnement favorable, d'une sociabilisation, d'une reconnaissance de l'individu, mais constituerait également une source de développement personnel, de liberté créative. Le CPCP plaide également pour une refonte de l'éducation qui valorise davantage l'apprentissage de la citoyenneté, de la participation, du vivre ensemble, du développement des talents et passions. Il s'oppose en cela notamment aux organisations patronales qui plaident aussi pour une refonte du système éducatif, mais sur base des compétences attendues sur le marché de l'emploi.

Il est à noter que les externalités positives en matière d'auto-réalisation et de sociabilité ne sont pas le monopole du travail. Le Centre insiste sur le fait que le temps libre, c'est-à-dire le temps non travaillé, n'est pas un temps dépourvu d'utilité sociétale ni de productivité. Il s'oppose aux stigmates qui touchent les non-travailleurs, et dénonce la vision du temps libre réduite au loisir

² Proposition inspirée du système de grades existant pour les fonctionnaires français, avec un salaire garanti calculé sur base de la qualification. Le salaire à vie serait compris entre 1500 et 6000€ par mois pour tout citoyen majeur

³ Proposition de verser inconditionnellement aux citoyens des sommes d'argent permettant une relance économique par la consommation.

et à la reproduction de la force de travail, avec pour effet de passer sous silence les fonctions de développement et d'éducation.

Quant à l'allocation universelle, le CPCP a entrepris une analyse du dispositif en 2014. Si le Centre ne milite pas pour la mise en place de ce dispositif, il n'émet en tous cas pas d'objection à l'encontre de ses principes. Au contraire, les menaces qui pèsent sur le plein emploi et les limites de l'émancipation par le travail en font, pour le CPCP, une proposition digne d'intérêt. Le Centre cherche également à faire converger la lutte pour plus de justice sociale avec celle pour plus de justice environnementale. L'allocation universelle est alors envisagée comme un outil potentiel pour accompagner les changements sociétaux en termes de participation à la collectivité, de consommation, de production, de développement personnel, de sociabilisation.

VI. Synthèse

Nous avons évalué l'apport de treize organisations de la société civile sur les questions des valeurs associées au travail, de la centralité de celui-ci pour réaliser les externalités attendues, ainsi que leur positionnement par rapport au principe général de l'allocation universelle. Cette évaluation penchée, autant que faire se peut, sur des affirmations directes concernant ces thématiques. Lorsque cela n'était pas possible, nous nous sommes basés sur des indicateurs indirects, tels que la position sur la liberté d'association des chômeurs, le rôle de l'éducation, pour évaluer la centralité du travail, ou bien encore l'absence d'opposition comme marqueur de la reconnaissance du principe de l'allocation universelle comme étant une mesure juste.

Nous avons été confrontés à des réponses parfois nuancées ne permettant pas de les classer de manière très restrictive. Sur cette base, nous nous proposons de réaliser une première synthèse de ces résultats.

Nous constatons qu'il semble bien exister une corrélation entre le positionnement sur le clivage Traditionalisme-Postmodernisme et le positionnement par rapport au principe de l'allocation universelle. Nous observons que, plus que la question de la centralité de l'emploi dans la conception sociétale défendue par l'organisation, la corrélation se fait principalement entre les valeurs associées au travail et le principe de l'allocation universelle. Pour le dire autrement, ce n'est pas tant le fait de porter des combats associés au clivage postmoderniste, mais plutôt le fait de porter une vision postmoderniste du travail qui serait corrélée au soutien du principe de l'allocation universelle.

		Hiérarchisation des valeurs du travail	Position du travail dans la vision sociale	Position sur le clivage Traditionnalisme / Postmodernisme	Position sur le principe de l'allocation universelle	Caractère optimal de l'allocation universelle
Organisations syndicales	FGTB	Valeurs primaires	Centrale	Traditionaliste	Opposition	Non
	CSC	Valeurs primaires	Centrale	Traditionaliste	Opposition	Non
	CGSLB	Valeurs primaires	Centrale	Traditionaliste	Opposition	Non
Organisations patronales	UCM	Mixte	Centrale	Intermédiaire	Favorable	Potentiel
	FEB	Valeurs primaires	Centrale	Traditionaliste	Opposition	Non
	UWE	Valeurs primaires	Centrale	Traditionaliste	Opposition	Non
Organisations de défense du développement durable	IDD	Mixte	Mixte	Intermédiaire	Favorable	Oui
	Greenpeace	Développement personnel	Périphérique	Postmoderniste	Pas opposé	Potentiel
Organisations féministes	FPS	Valeurs primaires	Centrale	Traditionaliste	Opposition	Non
	Vie Féminine	Mixte	Mixte	Intermédiaire	Favorable	Potentiel
Autres organisations	CSCE	Mixte	Centrale	Intermédiaire	Mitigée	Non
	CPCP	Mixte	Mixte	Postmoderniste	Favorable	Potentiel
	Financité	Mixte	Centrale	Intermédiaire	Mitigée	Non

Conclusion

Que retenir de ce processus de recherche ? Opérons tout d'abord un retour sur la lecture classique de l'allocation universelle. Nous avons tenté de démontrer l'impossibilité de réduire la lecture du positionnement face au principe de l'allocation universelle à un courant philosophique ou politique.

Si les objectifs et les effets attendus d'un tel dispositif peuvent sans doute faire l'objet d'une telle lecture, il ne semble pas en aller de même pour les principes pris isolément. C'est pour cette raison que nous nous sommes mis à la recherche d'une autre grille d'analyse afin de déterminer ce qui motive le choix des citoyens et des organisations de soutenir ou de s'opposer à l'idée même d'une allocation forfaitaire versée de façon régulière par une communauté publique, à tous et de manière individuelle.

Sur base des différents argumentaires des défenseurs et des opposants à l'instauration d'une telle mesure, nous avons posé l'hypothèse que la question de la centralité du travail dans la réciprocité attendue par le contrat social en place pourrait être une variable déterminante afin d'expliquer ce positionnement. Pour tenter d'étayer cette hypothèse, nous avons choisi de nous baser sur le modèle général des clivages développé par Lipset et Rokkan, dans sa version modernisée par Inglehart qui y a introduit l'existence d'un cinquième clivage pouvant structurer la société, celui opposant Traditionalisme et Postmodernisme. Nous avons donc fait l'hypothèse que les personnes/organisations/partis politiques qui viendraient à défendre (ou tout du moins à ne pas contester) le principe général de l'allocation universelle, auraient tendance à être rattachés au courant postmoderniste, là où les opposants se situeraient plus du côté traditionaliste. Afin de tester cette hypothèse, nous avons tenté de situer treize organisations de la société civile par rapport à ce clivage, sur base des valeurs associées à la pratique du travail, et à la centralité de ce dernier comme valeur sociétale. Une fois cette analyse effectuée, nous avons pu observer que ce positionnement semble corrélé à la position de ces organisations quant au bien-fondé du principe de l'allocation universelle.

Gardons-nous toutefois d'affirmer avoir trouvé la grille de lecture permettant seule de rendre compte de ce soutien ! Notre approche souffre en effet de plusieurs limites qu'il convient de relever. Tout d'abord, revenons sur la méthodologie. Nous avons pris la décision de nous centrer sur des organisations belges francophones. Ce choix pose à notre sens trois limites importantes. La première est géographique, ce qui réduit l'étude à des organisations évoluant dans un même

environnement et empêche donc de généraliser les résultats obtenus. Par ailleurs, notre choix s'est porté sur des organisations ayant pris des positions plus ou moins marquées sur les problématiques du travail et de l'allocation universelle. Il aurait pu être intéressant de renforcer cette approche en y intégrant des organisations étrangères à ces questions, que nous aurions pu informer afin de récolter ensuite leur position sur base de leurs intérêts. Nous avons fait le choix méthodologique d'interroger de préférence des organisations de la société civile pour ne pas connaître le biais que portent les partis politiques ; ces derniers ont tendance à s'écarter du positionnement attendu sur base du clivage pour des raisons d'intérêts propres (processus de décisions politiques, hiérarchisation des valeurs au sein du clivage, élargissement de la base électorale). Mais certaines de ces organisations, notamment syndicales et patronales, sont partiellement aux prises avec ces questions (élections sociales, poids de la représentation des entreprises, processus de décisions via la concertation sociale) qui risquent d'impacter leurs positions et donc les leçons à en tirer. En outre, ces organisations n'existent pas de manière indépendante mais en relation avec d'autres, ce qui influe potentiellement sur leurs positions. La FGTB et les Femmes Prévoyantes Socialistes font partie du pilier socialiste, la CSC et Vie féminine du pilier chrétien, le CSCE est partiellement composé de représentants de la FGTB et de la CSC, Financité est soutenue par la CNE, le MOC, Solidarité Socialiste, Solidaris, Greenpeace, etc. De son côté, l'IDD n'est pas un vrai corps constitué mais plus une organisation permettant de diffuser les analyses personnelles de son fondateur Philippe Defeyt, lui-même membre d'Ecolo. Dans ces conditions, repenser notre dispositif pour mieux rendre compte de la multiplicité des organisations existantes nous semble une piste d'amélioration intéressante. Nous pourrions également imaginer une étude centrée cette fois sur la perception des citoyens quant aux questions de valeurs du travail et de l'allocation universelle. Pour Lipianski (2005), « *l'allocation universelle peut contribuer [...] à redéfinir la place de chacun dans la société et les fondements de l'identité sociale.* ». Il faudrait donc adopter un cadre de recherche accordant davantage de place à la question de l'identité.

Une deuxième limite méthodologique tient dans le manque de prise en compte de la dynamique à l'œuvre au sein des débats sur l'allocation universelle et la place du travail. Notre outil d'analyse ne rend compte que d'une situation figée basée sur des positions officielles. Les positions émises par les organisations ne rendent pas forcément compte de débats internes à même de transformer les positions. Il serait intéressant de mesurer l'activité de débat sur ces questions et de vérifier si cela se corrèle avec un affaiblissement des clivages traditionnels au profit du clivage Traditionaliste–Postmoderniste comme évoqué par Inglehart. Les partis

politiques nous fournissent à ce propos des exemples intéressants. Le PS est ainsi un opposant à l'allocation universelle, mais son président y voit un dispositif qui va dans le sens de l'Histoire et qui finira un jour par remplacer la sécurité sociale. Le MR est également officiellement opposé à cette mesure, ce qui n'empêche pas son président d'en être un fervent défenseur. Au niveau syndical, la proposition de réforme des allocations de pension (versement d'un montant fixe individualisé et universel auquel viennent s'ajouter les montants issus des autres piliers de pensions) présentée par Paul Pasterman (2017), secrétaire régional bruxellois de la CSC et opposant à l'instauration d'une allocation universelle, démontre que le débat est sans doute plus nuancé et dynamique qu'il n'y paraît.

La troisième limite de notre étude, sans doute la plus importante, vient du manque de prise en compte par notre modèle d'analyse de la dynamique des rapports de force à l'œuvre. Les organisations visées existent également au travers de rapports de domination : les organisations syndicales et patronales au travers de l'opposition sur la répartition des gains de productivité, les organisations féministes au travers des rapports de domination hommes-femmes, etc.

Or, nous constatons que le principe d'universalité a conduit à deux grands types d'opposition : celle que nous cherchions à mesurer sur la rupture de la réciprocité validée par le travail (FGTB, CSC, UWE, FEB), mais également celle qui ne tient pas du principe même de l'universalité mais de son impact dans les rapports de force (FPS, CSCE, Financité). De manière plus générale, on constate que certaines organisations sont attachées au rapport de forces qui structure leur action. Il semble exister une opposition au principe de l'allocation universelle sur base de son incapacité à peser sur les rapports de force existants (travailleurs/possédants ; hommes/femmes ; économie spéculative/économie réelle ; productivisme/développement durable). Pour certaines de ces organisations, le caractère juste du principe de l'allocation universelle ne semble pouvoir être déterminé que dans sa capacité à soutenir une lutte plus large, la fin justifiant alors le moyen. Peut-être serait-il dès lors pertinent d'envisager une nouvelle hypothèse de recherche articulant l'importance accordée aux luttes de domination qui s'exercent sur les organisations et l'importance qui en découle sur leur manière de se positionner favorablement ou non vis-à-vis du principe de l'allocation universelle ?

Plus généralement, cela remet en question notre interrogation de départ. Qu'est-ce qui fait le caractère juste d'un dispositif tel que l'allocation universelle ? Alors que notre analyse tente de donner une grille de lecture de la reconnaissance de ce caractère au niveau des principes de l'allocation universelle, conformément à l'approche « déontologique » (Augagneur 2017), sans

doute serait-il pertinent d'y adjoindre une approche « téléologique » permettant de mesurer les positions sur base du caractère reconnu juste de l'allocation universelle en termes de finalités et de conséquences.

Malgré ces remarques, nous estimons que notre analyse peut constituer une base intéressante pour approcher la question du soutien apporté au principe de l'allocation universelle. Celle-ci a mis en avant un lien entre le fait d'adopter une vision postmoderniste des valeurs du travail et le fait d'évaluer les principes de l'allocation universelle comme étant justes. S'il ne nous revient pas de trancher le débat sur le caractère juste du principe de l'allocation universelle, il nous semble néanmoins possible d'émettre certaines pistes de réflexion et d'action susceptibles de faire avancer les différents débats évoqués.

Tout d'abord, nous souhaitons signaler le fait que les échanges sur le bien-fondé de l'instauration de l'allocation universelle ont au moins pour intérêt de soulever un grand nombre de thématiques telles que la mutation du marché du travail, la nécessité de valoriser le travail autrement que par ses seuls aspects économiques, l'optimisation de la protection sociale, la convergence des luttes sociale et environnementale, les limites des politiques d'activation, etc. Daniel Dumont (2019), plutôt critique vis-à-vis de l'allocation universelle, ne dit pas autre chose lorsqu'il reconnaît à ses supporters le mérite de poser de bonnes questions et d'obliger les défenseurs de la sécurité sociale de se saisir de problématiques qui ne peuvent plus être délaissées. Il cite en exemple la nécessité de donner plus d'autonomie aux assurés sociaux dans leurs arrangements en termes de vie familiale, la prise en compte de la problématique des pièges à l'emploi et du non-recours, ou bien encore le rééquilibrage de la balance des droits et des devoirs. Il nous semblerait donc constructif que les critiques formulées à l'encontre de l'allocation universelle ne se limitent pas simplement à un exercice de disqualification et de démonstration de l'injustice de ses principes ou de son incapacité à être une mesure de protection sociale efficace, mais s'accompagnent de propositions touchant aux problématiques soulevées.

Si leurs avis diffèrent sur le meilleur moyen d'obtenir une protection sociale de qualité, l'existence d'objectifs communs en termes de réduction de la précarité pourrait guider les défenseurs et les opposants au principe de l'allocation universelle à mener certains combats conjointement. L'individualisation des droits sociaux, par exemple, est un prérequis à l'instauration de l'allocation universelle et une revendication de nombreux acteurs de la protection sociale. La lutte contre le non-recours ou la simplification des différents régimes de protection sociale peut également voir émerger certaines convergences des luttes.

Notons également que le débat entre les deux camps est parfois parasité par deux approches différentes et pas forcément toujours conciliables. Là où les défenseurs de la Sécurité Sociale font valoir son caractère optimal afin d'assurer la solidarité et la lutte contre la précarité, les tenants de l'allocation universelle en font une nouvelle forme de contrat social dont la réduction de la précarité n'est qu'un des effets escomptés. Cela peut les amener à développer des objectifs pas toujours concordants et à n'analyser les propositions du camp adverse qu'en les déconnectant des objectifs dont elles sont issues. Plutôt que de s'opposer sur base de logiques et d'objectifs différents, sans doute serait-il préférable de commencer par déterminer sur base de quelle échelle va pouvoir être mesuré le caractère optimal des différentes propositions. Une initiative telle que celle de l'IDD consistant à développer un indicateur de bien-être nous semble une approche intéressante. Sur cette base, différents modèles de protection sociale alternatifs pourraient être évalués.

Mais même avec un tel outil, les effets attendus de l'allocation universelle sont extrêmement hypothétiques et permettent dès lors aux uns et aux autres d'en tirer les prédictions qui correspondent à leur vision. Par conséquent, la proposition émise par l'économiste François Maniquet (Le Vif 11/06/2020) d'instaurer « *une allocation modeste et en étudier l'effet sur la société* » nous semble une façon intéressante d'évaluer certains effets de la mesure sans pour autant remettre en cause le contrat social. Pourquoi ne pas imaginer un versement sous forme de monnaie complémentaire, ce qui permettrait de contourner la question du financement et de favoriser l'économie locale et circulaire ? Ou sous forme d'allocation versée par l'Union Européenne comme marqueur de la citoyenneté européenne ?

Notons aussi que certaines justifications évoquées pour défendre l'instauration de l'allocation universelle sont également mobilisées par des acteurs favorables à la position centrale du travail comme outil de protection sociale et de développement personnel. Évoquons ici la proposition de démarchandisation, de dépollution et de démocratisation du travail formulée par Isabelle Ferreras, Dominique Méda et Julie Battilana (et co-signée par plus de 6000 chercheurs et chercheuses) en mai 2020. Les trois chercheuses proposent ainsi de « *garantir un emploi utile à toutes et tous* », d'accorder aux travailleurs « *la citoyenneté dans l'entreprise* » (prise de décision collective, stratégie d'entreprise, choix des dirigeants), de soutenir la transition écologique au sein des entreprises. Ces dernières pourraient alors être le laboratoire des expérimentations en matière de citoyenneté et de développement durable que Ferry imagine dans sa défense de l'allocation universelle, sans remise en cause du principe de solidarité qui fonde la Sécurité sociale.

Pour conclure, nous aimerions souligner la multiplicité des défis auxquels la solidarité dans notre société fait face. Entre pressions néolibérales pour réduire la place des dispositifs de solidarité, nouvelles formes de précarités, transformation des modes de vies (structures familiales, recherche de liberté), urgence climatique, crises économiques cycliques, notre société est à la recherche de nouveaux points d'équilibre à même de protéger les citoyens et de faire face à ces défis qui remettent en cause les structures existantes. Finalement, le plus grand mérite de l'allocation universelle, c'est peut-être d'attirer l'attention sur les menaces et les insuffisances qui pèsent sur la pérennité de notre système de protection sociale.

Bibliographie

- Ackerman, B. & Alstott A. (1999). *The Stakeholder Society*. New Haven: Yale University Press.
- Alaluf, M. (2016). Adieux à l'état social: André Gorz et l'allocation universelle. Dans M. Alaluf et D. Zamora (dir.) *Contre l'allocation universelle* (pp. 81-101) Montréal, Lux Editeur.
- Arnsperger, C. (2015). Revenu de base, économie soutenable et alternatives monétaires. *L'Économie politique*, 67(3), 34-49.
- Augagneur, F. (2017). L'allocation universelle est-elle juste ? *Revue Projet*, N°356, pp. 50-58.
- Bachir, H. Individualiser les droits en sécurité sociale mais pas à n'importe quel prix !
En ligne <https://www.rtb.be/info/dossier/les-grenades> (consulté le 5 août 2020).
- Caillé A. (1996). Vers un revenu minimum conditionnel ? *Revue du MAUSS semestrielle*, n°7, 3-36.
- Caillé, A. (2017). Revenu Universel - Sortir des faux débats. *Revue du MAUSS permanente*.
En ligne : <http://www.journaldumauss.net/?Revenu-universel-Sortir-des-faux> (consulté le 5 août 2020).
- Castel, R. (2017). La fin du travail, un mythe démobilisateur. *Manière de voir*, 156(12), 70-70.
<https://www.cairn.info/magazine-maniere-de-voir-2017-12-page-70.htm>.
- Clerc, D. (2015). Financer le revenu de base : les dangers du Liber. *L'Économie politique*, 67(3), 19-33.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Madame Gro Harlem Brundtland : Notre avenir à tous (1987). En ligne : <https://www.estel.sn/> (consulté le 11 mai 2020).
- Condorcet, J.A.N. (1795). *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. Paris : Flammarion, 1988.
- de Coorebyter, V. (2008). Clivages et partis en Belgique. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2000.
- De Munck, J. (2009). Que reste-t-il des clivages en Belgique ? *La revue nouvelle*, n°10, pp. 45-57.
- Dumont, D. (2010). De Tocqueville à Lucky Bunny : la (dé)responsabilisation des personnes sans emploi en question. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, volume 65(2), 229-246, dans CAIRN (<https://www.cairn.info>) consulté le 5 aout 2020.
- Dumont, D. (2019). Repenser la sécurité sociale avec le revenu de base contre le revenu de base. *Politique*, n°107. En ligne www.revuepolitique.be (consulté le 5 août 2020).
- European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions. Enquêtes européennes sur les conditions de travail. En ligne : eurofound.europa.eu/publications Portail Enquetes (consulté le 5 août 2020).
- Euzéby, C., Reysz, J. (2014). *La dynamique de la protection sociale en Europe*. FONTAINE, France: Presses universitaires de Grenoble.
- Eydoux, A. & Silvera, R. (2000). De l'allocation universelle au salaire maternel : il n'y a qu'un pas... à ne pas franchir, dans Coutrot T. et Ramaux C. (dir.), *Le bel avenir du contrat de travail* (pp. 41-60). Paris : Syros.
- Feltesse, P. (2005). L'État social actif au service de l'économie marchande. *Pensée plurielle*, n°10(2), 11-18.
- Ferreras, I. et al. (2020). *Travail : Démocratiser, démarchandiser, dépolluer*.
En ligne: <https://democratizingwork.org/> (consulté le 5 août 2020).

- Ferry, J.M. (1995) *L'allocation universelle, pour un revenu de citoyenneté*. Paris: Les éditions du Cerf.
- Ferry, J.M. (2000). *La question de l'Etat européen*. Paris: Gallimard.
- Forget, E. (2011). The Town with No Poverty: The Health Effects of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment, *Canadian Public Policy*. Volume 37 n°3, pp 283-305.
- Friedman, M. (1962). *Capitalism and Freedom*. Chicago: University of Chicago Press.
- Gorz, A. (1997). *Misères du présent, richesse du possible*. Paris: Galilée.
- Grotius, H. (1867). *Le droit de la guerre et de la paix*. Paris: Guikkaumi et Cie, Libraires.
- Hanotiaux, G. - CSCE (2017). *Chômage, bénévolat et droit d'association*
En ligne : <http://www.asbl-csce.be> Portail Documents: (consulté le 17 avril 2020).
- Hunyadi, M. (2015). Une autre idée de la coopération : la philosophie sociale de l'allocation universelle. *A contrario*, 21(1), pp. 25-33, dans CAIRN (<https://www.cairn.info>) consulté le 5 août 2020.
- Inglehart, R. (1979). *The Silent Revolution: Changing Values and Political Styles Among Western Publics*. Princeton : Princeton University Press.
- Institut de Médecine - *L'estime: Enquête sur le stress au travail Environnementale*.
En ligne : estime-stress.com Portail résultats (consulté le 5 août 2020).
- Institut Emile Vandervelede - Ben Achour, R. *L'allocation universelle: Un progrès social, vraiment? Etat de la question novembre 2015*. En ligne : <https://www.brudoc.be> (consulté le 11 novembre 2019).
- Institut pour un développement durable. (2012). *Salaire + allocations sociales = l'impossible équation?*
En ligne : <http://www.iddweb.eu/> Rubrique Archives septembre 2012 (consulté le 04/02/2020).
- Itinera Institut: *Le revenu universel : déconstruction d'une fausse bonne idée*.
En ligne : <https://www.itinerainstitute.org> (consulté le 22 mars 2020).
- Jackson, T. (2010). *Prosperité sans croissance: La transition vers une économie durable*. Bruxelles : Etopia-De Boeck.
- Jourdan, S. (2013). Expérimentations locales : une voie pragmatique vers la mise en place du revenu universel ?. *Mouvements*, 73(1), 145-153, dans CAIRN (<https://www.cairn.info>) consulté le 5 août 2020.
- Koenig, G. (2016). *Revenu d'existence, Contribution à la journée d'études de l'OFCE, 13 octobre 2016*.
En ligne: <https://www.ofce.sciences-po.fr> (consulté le 5 août 2020).
- Koenig, G. (2017). Revenu d'existence: une proposition réaliste. Dans G. Allègre et H.Sterdyniak (dir.) *Revenu universel l'état du débat* (pp. 54-63). Paris: OFCE.
- Lanquetin, M. (2003). Individualisation - « familialisation » des droits sociaux et droits fondamentaux. *Retraite et société*, no 38(1), 224-228, dans CAIRN (<https://www.cairn.info>) consulté le 5 août 2020.
- Lebeau, E. (2002). État social actif : un bilan ambigu. *Démocratie*, n° 22.
- Lipiansky, S. (2005). Une nouvelle perspective sociale pour l'Europe : l'allocation universelle. *Connexions*, no 84(2), pp.147-160, dans CAIRN (<https://www.cairn.info>) consulté le 5 août 2020.
- Lipset, S.M. & Rokkan, S. (1967). *Party systems and voter alignments. Cross national perspectives*. New York: FreePress.
- Maniquet, C. (2020, 11 juin). *Les experts de l'UCLouvain vous répondent: "Une allocation universelle, étape par étape"*. Le Vif. En ligne <https://www.levif.be/actualite/belgique> (consulté le 5 août 2020).
- Meda, D. (2010). *Le travail une valeur en voie de disparition?*. Paris, Flammarion (Champs Essais).
- Meda, D. (2012). Préface. Dans Mouvement Utopia. *Le travail: Quelles valeurs?*. Paris: Les Éditions Utopia, pp. 7-16.
- Morenville, C. (2002). Intégration sociale. Gare au détricotage!. *Démocratie*, n°19.
- Mouvement Utopia. (2012). *Le travail: Quelles valeurs?*. Paris: Les Éditions Utopia.
- Mouzon, C. (2017). Un risque de renvoyer les femmes à la maison?. *Les dossiers d'Alternatives Economiques*, n°10, pp.16-19.
- Nahapétian, N. (2017). Dire adieu la croissance. *Les dossiers d'Alternatives Economiques*, n°10, pp. 28-31.
- OCDE (2017). *Basic income as a policy option: Can it add up?*. En ligne: www.oecd.org (consulté le 26/08/2020)
- OCDE (2019), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019 : L'avenir du travail*. Paris : Éditions OCDE.
- Ouardi, S. (2013). Le revenu universel : outil de lutte féministe ?. *Mouvements*, 73(1), pp. 79-82, dans CAIRN (<https://www.cairn.info>) consulté le 5 août 2020.

- Palsterman, P. (2017). Individualisation des droits: une définition aux multiples enjeux. *Démocratie*. En ligne: <http://www.revue-democratie.be> (consulté le 5 août 2020).
- Perl, F. (2017) Un RSU pour éradiquer la pauvreté monétaire, interview par A. Mismond-Mertes, *Ensemble*, n° 95, pp. 42-45.
- Picketty, T. *Revenu de base ou salaire juste?* En ligne: <https://www.lemonde.fr/blog/piketty/> (consulté le 5 août 2020).
- Raveaud, G. (2015). Bernard Maris, à la recherche de « l'autre économie ». *L'Économie politique*, 67(3), pp. 76-86.
- Rawls, J. (1987). *Théorie de la justice*. Paris: Seuil.
- Renault, E. (2011). Comment Marx se réfère-t-il au travail et à la domination ?. *Actuel Marx*, 49(1), 15-31, dans CAIRN (<https://www.cairn.info>) consulté le 5 août 2020.
- Schwab, K. - World Economic Forum. *La Quatrième révolution industrielle : ce qu'elle implique et comment y faire face*. En ligne : <https://www.weforum.org> Rubrique Agenda (consulté le 12/04/2020).
- Simar, L. (2002). L'État fiscal... social et actif ?. *Démocratie*, n° 20.
- Simpson, W. & Mason, G. & Godwin, R. (2017). The Manitoba Basic Annual Income Experiment: Lessons Learned 40 Years Later. *Canadian Public Policy*. Volume 43 n°1, pp 85-104.
- Sinardet, D. (2009). Un clivage peut en cacher un autre, anciens et nouveaux clivages en Belgique. *La revue nouvelle*, n°10, pp. 39-45.
- Sterdyniak, H. (2004). Contre l'individualisation des droits sociaux. *Revue de l'OFCE*, no 90(3), 419-460.
- Tassin, S. (2016, 7 juin). Paul Magnette : "L'allocation universelle, c'est le sens de l'histoire". La Libre Belgique. En ligne : <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge> (consulté le 5 août 2020).
- Treillet, S. (2016). Revenu d'existence, une nouvelle piste pour les politiques néolibérales, *Les Possibles*, n°11.
- Van Parijs, P. (1995). *Real Freedom for All: What (if Anything) Can Justify Capitalism?*, Oxford, Oxford University Press.
- Van Parijs, P. (2004) De la trappe au socle: l'allocation universelle contre le chômage. Dans A. Supiot (dir.) *Tisser le lien social*. Paris: Editions de la Maison de la Science de l'homme, 239-252 .
- Vanderborght, Y. & Van Parijs, P. (2005). *L'allocation universelle*. Paris: La Découverte.
- Vanderborght, Y. (2014). Droit au revenu et droit au travail. Enseignements du débat sur l'allocation universelle, dans L. Taskin et al., *Transformations du travail: regards multidisciplinaires* (pp.65-72), Louvain-la-Neuve: Presses Universitaires de Louvain.
- Vendramin, P. (2014). La signification du travail, dans L. Taskin et al., *Transformations du travail: regards multidisciplinaires* (pp. 57-64). Louvain-la-Neuve: Presses Universitaires de Louvain.
- Vercellone, C. & Harribey, J.M. (2015). Quelle place pour le travail ? Débat entre Carlo Vercellone et Jean-Marie Harribey . *L'Économie politique*, 67(3), pp. 62-75.
- Zamora, D. (2016). L'allocation universelle comme solution au chômage?. Dans M. Alaluf et D. Zamora (dir.) *Contre l'allocation universelle* (pp. 37-46) Montréal: Lux Editeur.

Résultats

FGTB :

- Dufresne, A. & Leterme, C. (2018). *Le revenu universel mauvaise réponse à de vraies question*. Beez: MWB-FGTB.
- Hanotiaux, G. (2017). Le plein droit d'association des chômeurs reste en suspens. *Ensemble*, n° 95, pp. 46-55.
- Mismond-Mertes, A. & Martens, Y. (2015). Goblet: «Une allocation identique pour tout le monde, avec ou sans emploi !?». *Ensemble*, n° 89, pp. 21-22.
- SETCA (2017). L'allocation universelle, au-delà du symbole. *Syndicats*, n°12, p.14.
- SPF Sécurité Sociale. *La vision de la FGTB sur la Sécurité sociale du futur*
En ligne : <https://socialsecurity.belgium.be> Portail Elaboration de la politique sociale (consulté le 5 août 2020).

CSC:

- CSC - Centrale Nationale des Employés. *Notre projet social*.
En ligne: <https://www.lacsc.be/cne/au-sujet-de-la-CNE/notre-projet-social> (consulté le 5 août 2020).
- Palsterman, P. (2018). L'allocation universelle: une fausse réponse à de vrais débats. *Ensemble*, n°97, pp. 30-34.

- Van Keirsbilck, F. (2015). Un horizon peut-être, un chemin sûrement pas. *Ensemble*, n° 89, pp. 23-24.

CGSLB:

- CGSLB. *Le revenu universel ? Le débat sur la sécurité sociale mérite mieux!*.
En ligne: [https://www.cgsblb.be/ Portail articles](https://www.cgsblb.be/Portail%20articles) (consulté le 5 août 2020).
- CGSLB - *Un revenu de base pour tous, une fausse bonne idée.*
En ligne: [https://www.cgsblb.be/ Portail articles](https://www.cgsblb.be/Portail%20articles) (consulté le 5 août 2020).
- CGSLB. (2016). Des emplois plus stables. *Librement*, avril 2016

Union Wallonne des Entreprises :

- Lismond-Mertes, A. (2015). G-L. Bouchez: « Avec l'allocation universelle, vous êtes autonome dans vos choix de vie. ». *Ensemble*, n° 89, pp. 12-15.
- Union Wallonne des Entreprises. *20 mesures pour booster l'économie wallonne avant la fin de la législature!*.
En ligne: [https://www.uwe.be Portail Publications](https://www.uwe.be/Portail%20Publications) (consulté le 5 août 2020).
- Union Wallonne des Entreprises. *Priorités pour les prochaines coalitions régionales et fédérales.*
En ligne: [https://www.uwe.be Portail Publications](https://www.uwe.be/Portail%20Publications) (consulté le 5 août 2020).
- Union Wallonne des Entreprises. *Rapport économique Édition 2019 Priorité à l'emploi.*
En ligne: [https://www.uwe.be Portail Publications](https://www.uwe.be/Portail%20Publications) (consulté le 5 août 2020).

Fédération des Entreprises de Belgique :

- F.E.B. (2019). Donnant, donnant. *FEB Reflect*, n°19, pp.20-23.
- F.E.B. (2019). Notre sécurité sociale a-t-elle encore un avenir?. *FEB Reflect*, n°19, pp.18-19.
- F.E.B. (2019). Solidarité vs. Assurance. Où trouver un équilibre?. *FEB Reflect*, n°19, pp.4-8.

Union des Classes Moyennes :

- Evens, T. (2020). Le travail se détache de l'emploi salarié. *UCMagazine*, n°23, pp. 10-11.
- Heuskin, S. Union des classes moyennes. *Transition climatique : les entrepreneurs doivent être accompagnés!*.
En ligne : <https://www.ucmvoice.be> (consulté le 5 août 2020).
- Heuskin, S. Union des classes moyennes. *Un Green Deal pour une économie circulaire en Wallonie.*
En ligne : <https://www.ucmvoice.be> (consulté le 5 août 2020).
- Ramakers, C. Union des classes moyennes. *Digitalisation : discussions et propositions.*
En ligne: <https://www.ucmvoice.be> (consulté le 5 août 2020).
- Ramakers, C. Union des classes moyennes. *La digitalisation et ses effets secondaires... Quelles propositions?.*
En ligne: <https://www.ucmvoice.be> (consulté le 5 août 2020).
- UCM. (2020). Aujourd'hui déchets, demain ressource. *UCMagazine*, n°22, pp. 10-12.

Institut pour un Développement Durable :

- IDD. *Présentation de l'IDD.* En ligne [http://www.iddweb.eu Portail](http://www.iddweb.eu/Portail) (consulté le 5 août 2020).
- IDD. *WELLBEBE.* En ligne : [http://www.iddweb.eu Portail WELLBEBE](http://www.iddweb.eu/Portail%20WELLBEBE) (consulté le 5 août 2020).
- IDD. *L'individualisation des droits sociaux si on veut l'étendre à tous les citoyens, ouvre la porte à l'allocation universelle.* En ligne : [http://www.iddweb.eu Portail Archives](http://www.iddweb.eu/Portail%20Archives) (consulté le 5 août 2020).

Greenpeace :

- Greenpeace Canada. *What is a green and just recovery? 5 simple actions to make it happen.*
En ligne <https://www.greenpeace.org/canada/en/story> (consulté le 5 août 2020).
- Greenpeace International. (2019). *Greenpeace International Annual Report 2018.*
En ligne: <https://www.greenpeace.org/international/publication> (consulté le 5 août 2020).
- Greenpeace New-Zealand. *Beating the Covid-19 Coronavirus, together.*
En ligne: <https://www.greenpeace.org/new-zealand/story> (consulté le 5 août 2020).

- Greenpeace New-Zealand. *Take this deal all the way to Invercargill*.
En ligne: <https://www.greenpeace.org/new-zealand/story> (consulté le 5 août 2020).
- Greenpeace New-Zealand. *This is our moment: How the Covid crisis could change everything*.
En ligne: <https://www.greenpeace.org/new-zealand/story> (consulté le 5 août 2020).

Femmes Prévoyantes Socialistes :

- Femmes Prévoyantes Socialistes. *Memorandum 2019*.
En ligne: <http://www.femmesprevoyantes.be/publications/> (consulté le 5 août 2020).
- Gillet, J. (2016). *Individualisation des droits: Quoi? Comment? Pourquoi?*.
En ligne: <http://www.femmesprevoyantes.be/publications/> (consulté le 5 août 2020).
- Herlemont, R. (2016). *L'allocation universelle, un cadeau empoisonné?*.
En ligne: <http://www.femmesprevoyantes.be/publications/> (consulté le 5 août 2020).
- Lahaye, L. (2020). *Politiques familiales & égalité femmes-hommes font-elles bon ménage?*.
En ligne: <http://www.femmesprevoyantes.be/publications/> (consulté le 5 août 2020).

Vie Féminine :

- Legrand, M. (2016). L'allocation universelle, un piège pour les femmes ?. *Axelle*, n°194, pp.14-19.
- Vie Féminine. (2019). *Elections 2019 - Garantir les droits des femmes*.
En ligne: <http://www.viefeminine.be/PortailDossiers> (consulté le 5 août 2020).
- Vie Féminine. (2019). *Une allocation universelle ? Piège ou levier pour l'autonomie des femmes ?*.
En ligne: <http://www.viefeminine.be/PortailPositions> (consulté le 5 août 2020).

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion ;

- Lismond-Mertes, A. (2015). De quoi l'allocation universelle est-elle le nom?. *Ensemble*, n° 89, pp. 25-27.
- Lismond-Mertes, A. (2018). Le Bonus social généralisé du PS. *Ensemble*, n° 97, pp. 35-41.
- Lismond-Mertes, A. (2018). Un plan pour reconstruire le droit au chômage et à l'aide sociale. *Ensemble*, n°97, pp.42-44.
- Martens, Y. (2015). Des droits individuels, à des conditions légitimes. *Ensemble*, n° 89, pp. 28-29.

Financité :

- Financité (2009). Dossier: Finançons le travail décent. *Financité Magazine*, n°15, pp. 4-9.
- Financité (2015). *L'allocation universelle et l'avenir des politiques sociales en Belgique*.
En ligne: <https://www.financite.be> (consulté le 5 août 2020).
- Financité (2015). *Le financement de l'allocation universelle, au détriment des politiques sociales existantes en Belgique?*. En ligne: <https://www.financite.be> (consulté le 5 août 2020).
- Financité (2015). Revenu de base: Toute existence mérite-t-elle salaire?. *Financité Magazine*, n°38, pp.4-9.
- Financité (2019). La finance expliquée: Helicopter Money. *Financité Magazine*, n°56, p.10.
- Financité. *Investissement durable (ISR)*. En ligne: <https://www.financite.be> (consulté le 5 août 2020).

Centre Permanent pour la Participation et la citoyenneté :

- Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation. (2014). *L'allocation universelle, un rêve éveillé?*.
En ligne www.cpcp.be/etudes-et-prospectives (consulté le 5 août 2020).
- Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation. (2016). *À quoi sert l'école ?*.
En ligne www.cpcp.be/etudes-et-prospectives (consulté le 5 août 2020).
- Houzé, S. (2020). Justice sociale, justice environnementale. La convergence des luttes dans la pratique de l'éducation permanente. *Analyse*, n° 413.
- Keresztes, M. (2019). Le bien-être au travail : aménager pour mieux le trouver. *Analyse*, n° 381.
- Keresztes, M. (2019). Le bien-être au travail : ré-engager les salariés ?, *Analyse* n° 380.
- Murru, S. (2018). Réflexion sur la gestion du temps libre : l'injonction sociétale à la rentabilité. Quand l'absence de travail rémunéré devient source de culpabilité, *Analyse*, n°342.

